

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 5 février 2024
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2024, à 19h

10.02 Ouverture

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Mot de la mairesse et des élu.e.s.

10.03 Questions

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Période de questions du public

10.04 Procès-verbal

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter le procès verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 04 décembre 2023 et celui de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 décembre 2023.

10.05 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1239864002

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 octobre 2023.

10.06 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1239864003

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 novembre 2023.

10.07 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1239864004

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 décembre 2023.

12 – Orientation

12.01 Énoncé de politique

CA Direction des services administratifs - 1247606003

Approuver et déposer le bilan 2023 du Plan pour l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) 2023-2025 de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Déclaration

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Déposer une déclaration d'appui aux journées de la persévérance scolaire qui se déroulent du 12 au 16 février 2024.

15.02 Déclaration

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Déclaration pour demander le maintien de toutes les circonscriptions de l'Est de Montréal.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1236329008

Adjuger à Construction Larotek inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 022 096,72 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de construction des dos d'âne, des avancées de trottoir et des fosses de plantation ainsi que des sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 71 546,77 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 163 839,38 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 1 257 482,87 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1137 / 5 soumissionnaires

20.02 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1249379001

Adjuger à Groupe Sanyvan Inc., plus bas soumissionnaire conforme, montant de 381,568.68\$ taxes incluses, un contrat de nettoyage et vidange complète des puisards incluant le transport et la disposition des résidus, et ce, pour une durée de trente-six (36) mois à partir du 3 juin 2024 jusqu'au 2 juin 2026. Appel d'offres 23-20225 / 4 soumissions

20.03 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1241588001

Accorder un contrat de 115 876,17 \$, taxes incluses, à Arboriculture de Beauce Inc. (lot 8) et un contrat de 246 621,38 \$, taxes incluses, à Abattage Larrivée Inc. (lot 9) pour divers travaux d'élagage de sécurité sur le territoire de Montréal-Nord - Dépense maximale de 362 497,55 \$, taxes et contingences incluses assumée par le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) (appel d'offres public 23-20268 - 7 soumissions conformes.

20.04 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1244394002

Autoriser la prolongation du contrat 22-19652 adjugé à Prodigium (Productions Jeun'Est), au montant maximal de 127 647,40 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main d'oeuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 inclusivement.

20.05 Contrat de services professionnels

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1244394001

Autoriser la prolongation du contrat de services professionnels, appel d'offre 1086 adjudgé à Mme Amarande Rivière, au montant maximal de 62 932,81 \$, taxes incluses, pour la coordination et la mise en Suvre du Plan d'action en médiation culturelle de Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025 inclusivement.

20.06 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1237387003

Autoriser une dépense supplémentaire de 27 558,22 \$ taxes incluses, et une contingence de 5 000,00\$ taxes incluses pour un total de 32 558,22 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 1120 adjudgé à Mécanication Inc. pour la réfection du système mécanique à la D.A.U.S.E., majorant ainsi le montant total du contrat de 344 821,01 \$ \$ à 377 379,23 \$ taxes incluses.

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1249738001

Approuver la modification de la contribution financière accordée au club d'âge d'or du parc Lacordaire pour l'année 2023 dans le cadre du Programme de subvention aux organismes de loisirs, et ce, pour un montant de 100\$.

20.08 Entente

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1237177007

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du programme de sécurisation routière, appel à projets 2023-2024.

Charte montréalaise des droits Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire et responsabilités :

20.09 Entente

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1248315001

Approuver d'une part le protocole d'entente entre la Ville de Montréal- Arrondissement de Montréal-Nord et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour l'utilisation du terrain sportif de la nouvelle école secondaire - secteur Montréal-Nord pour une durée de quinze ans et autoriser d'autre part une dépense maximale de 1.673 570 \$ taxes incluses conditionnellement au financement par la Ville-Centre pour les travaux d'éclairage dudit terrain.

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1239161003

Accorder une contribution financière de 19 010,50 \$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 12 277, boulevard Rolland, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 mai 2024, et approuver le projet de convention à intervenir.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation

20.11 Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1239161002

Accorder une contribution financière de 13 866,56\$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 10 861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er janvier 2024 au 30 avril 2024, et approuver le projet de convention à intervenir.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation

20.12 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1241038001

Autoriser une dépense de 500 \$ à la Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre de l'activité du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui a eu lieu le 22 février 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.es

20.13 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1241038003

Accorder une dépense de 400 \$ auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 26e édition du tournoi qui aura lieu du 5 au 11 février 2024, et ce, à même le budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière 2024.

20.14 Contrat de services professionnels

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1244394003

Accorder un contrat de services de 38 329,57 \$, taxes incluses, à l'organisme Un itinéraire pour tous, pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord en 2024 et approuver le projet de contrat à intervenir.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1247606001

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 novembre 2023 et au 31 décembre 2023.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1247606002

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre 2023 et au 31 décembre 2023.

30.03 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1239516002

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement Montréal-Nord, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024

30.04 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1249516001

Offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur le boulevard Industriel entre le boulevard Lacordaire et Saint-Michel, pour 2024 et 2025, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

30.05 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1243301001

Autoriser un virement de 50 000 \$, à même les fonds d'urgence, destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité.

30.06 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1241038002

Entériner le remboursement du déplacement de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord afin de rencontrer la Ministre Mme Isabelle Charest à Québec dans le cadre du projet « Centre sportif de Montréal-Nord», pour un montant de 308.48\$.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1247040001

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 du cadastre du Québec

District(s) : Ovide-Clermont

40.02 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1236079019

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'agrandissement sur un étage en cour arrière du bâtiment unifamilial existant, au 5815, rue Joseph-Dufresne, sur le lot 1 096 585 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

District(s) : Ovide-Clermont

40.03 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1237758007

Adopter le premier projet de résolution PP-062 afin de permettre la rénovation du chalet du parc Saint-Laurent ainsi que l'installation d'une enseigne sur socle, sur le lot 1 301 050 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

District(s) : Ovide-Clermont

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination

CA Direction des travaux publics - 1246577001

Nommer Mme Brigitte Laprise, matricule 100249944, au poste d'agent technique en Horticulture et arboriculture à la Division des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'une permanence à cet emploi, et ce, à compter du 10 février 2024.

50.02 Nomination

CA Direction des services administratifs - 1249171001

Nommer Mme Anne-Sophie Bergeron (matricule 100132909) à titre de secrétaire recherchiste (emploi 399910) au Secrétariat d'arrondissement du greffe et des archives de la Direction des services administratifs, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 17 février 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.03 Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1247768001

Nommer M. Alexandre Létourneau, matricule 100072677, à titre de chef de section - opérations travaux publics à la Division de la Voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, en vue d'un statut permanent à cet emploi, et ce, à compter du 10 février 2024

50.04 Structure de service / Emploi / Poste

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1236868003

Autoriser le transfert du poste permanent conseillère en planification (emploi : 302240, poste : 88573), groupe de traitement 02, échelle salariale 65 937 \$ à 110 907\$ de la Direction des travaux publics vers la Direction de l'arrondissement, ainsi que l'occupante Mme Marjorie Guillemette-Lavoie, et ce, à compter du 10 février 2024.

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mercredi 31 janvier 2024



Dossier # : 1239864002

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 octobre 2023.

Il est recommandé :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 octobre 2023.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-01-22 15:55

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239864002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 octobre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu une rencontre par visioconférence le 3 octobre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

JUSTIFICATION

S.O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis LAPORTE
agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2023-10-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1239864003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 novembre 2023.

Il est recommandé :
QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 novembre 2023.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-01-22 15:56

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239864003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 novembre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu une rencontre par visioconférence le 7 novembre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

JUSTIFICATION

S.O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis LAPORTE
agent de recherche en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2023-11-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1239864004

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 décembre 2023.

Il est recommandé :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 décembre 2023.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-01-22 15:30

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239864004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 décembre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre par visioconférence le 5 décembre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

JUSTIFICATION

S.O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis LAPORTE
agent de recherche en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2024-01-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1247606003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer le bilan 2023 du Plan pour l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) 2023-2025 de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

QUE SOIT approuvé et déposé le bilan 2023 du Plan pour l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) 2023-2025 de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

Signé par **Le**

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1247606003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer le bilan 2023 du Plan pour l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) 2023-2025 de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord s'est doté d'une politique en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), ainsi que d'un plan EDI, dans le but d'être un arrondissement inclusif, qui reconnaît et valorise le caractère unique et diversifié des membres de son personnel. Le Plan EDI 2023-2025 a été élaboré par un Comité paritaire d'employé(e)s provenant de cinq directions, représentant trois accréditations syndicales et une association de cadres. Cette démarche a été soutenue et validée par :

- La direction d'arrondissement;
- Les membres du conseil d'arrondissement;
- Le Bureau de la lutte au racisme et aux discriminations systémiques (BRDS).

Afin de suivre les réalisations de ce plan, un Comité de vigie EDI a été mis en place en mai 2023. Le comité a comme rôle de:

- Prendre connaissance de l'évolution du plan d'action et proposer des ajustements;
- Déterminer les indicateurs de performance pour mesurer la progression des cibles d'impacts;
- Discuter des réalités vécues sur le terrain, c'est un lieu d'échange;
- Travailler en collaboration avec les différents partenaires.

Le Plan EDI 2023-2025 de l'Arrondissement de Montréal-Nord est basé sur le cycle de vie l'employé(e) qui est constitué de sept étapes du moment de l'attraction, jusqu'au moment de la rétention et du départ définitif de l'Arrondissement, en passant par le recrutement, l'intégration et la réintégration après une longue absence, l'apprentissage et le développement, la reconnaissance ainsi que la progression de carrière. En 2023, l'Arrondissement de Montréal-Nord a, dans le déploiement de son plan EDI, priorisé l'étape "Intégration et réintégration".

L'Arrondissement dépose aujourd'hui un premier bilan de réalisations de son plan EDI. Ce bilan fait état de l'ensemble des actions qui ont été déployées en 2023 dans le cadre de ce plan..

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 323 - Adopter la politique pour l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

CA23 10 043 - Adopter le plan pour l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à approuver et à déposer le bilan 2023 des réalisations de l'ensemble de l'arrondissement dans l'accomplissement du Plan EDI 2023-2025.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit l'orientation 2 qui est de renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion, et des engagements en accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-24

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1236329008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Construction Larotek inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 022 096,72 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de construction des dos d'âne, des avancées de trottoir et des fosses de plantation ainsi que des sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 71 546,77 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 163 839,38 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 1 257 482,87 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1137 / 5 soumissionnaires

QUE soit adjugé à Construction Larotek inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 022 096,72 \$, taxes incluses, le contrat 1137 pour l'exécution des travaux de construction des dos d'âne, des avancées de trottoir et des fosses de plantation ainsi que des sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord ;
QUE soit autorisée une dépense en contingences de 71 546,77 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense en incidences de 163 839,38 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 1 257 482,87 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Le

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1236329008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Construction Larotek inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 022 096,72 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de construction des dos d'âne, des avancées de trottoir et des fosses de plantation ainsi que des sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 71 546,77 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 163 839,38 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 1 257 482,87 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1137 / 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des appels à projets réalisés par le Service de l'urbanisme et de la mobilité en 2023 pour une réalisation en 2024, la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), procédera à des travaux de construction des dos d'âne, des avancées de trottoir et des fosses de plantation ainsi que des sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord. Les projets soumis et sélectionnés lors de l'appel à projet 2023, pour réalisation 2024 sont comme suit :

Numéro de projet	Titre du projet	Financement Vision Zéro
SUM_MNT23-0402	Sécurisation des abords de l'école Sainte-Gertrude	219 443 \$
SUM_MNT23-0403	Sécurisation des abords de l'école Sainte-Colette	237 060 \$
SUM_MNT23-0404	Sécurisation des abords de l'école Saint-Rémi	693 160 \$

Un appel d'offres public a été lancé par la division des études techniques pour la réalisation de ces travaux. Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie Construction Larotek inc, le plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser les travaux précités.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 23 novembre au 20 décembre 2023 pour une durée de 27 jours. Sur les treize (13) preneurs de cahier des charges dont la liste complète se trouve en pièces jointes, cinq (5) ont déposé une soumission et huit (8) se sont désistés ou ont refusés de soumissionner. Les entrepreneurs n'ont pas communiqué les

raisons de leur désistement.

La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 18 avril 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 209 – «Offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre, C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation du projet de sécurisation aux abords des écoles Ste-Gertrude, St-Rémi et Ste-Colette, et ce, dans le cadre du plan d'action Vision zéro du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) de la Division de la sécurité et de l'aménagement durable - Direction de la mobilité - Service de l'urbanisme et de la mobilité.»

CM23 0934 – « Accepter les offres de services des arrondissements en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la coordination et la réalisation de travaux d'aménagement du réseau artériel administratif de la ville (RAAV) et du réseau cyclable pour les années de réalisation 2023 et 2024 »

CE23 1266 – « RÉSOLU : de recommander au conseil municipal : d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissements de prendre en charge la coordination et la réalisation de travaux d'aménagement de rues artérielles et de voies cyclables pour les années 2023 et 2024, conformément au 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) »

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux suivants:

- Construction d'avancées de trottoir à l'intersection de la rue Sabrevois et de l'avenue des Bruxelles;
- Construction d'avancées de trottoir à l'intersection de la rue Sabrevois et de l'avenue de Rome;
- Construction d'avancées de trottoir à l'intersection de la rue Fleury et de l'avenue des Bruxelles;
- Construction d'avancées de trottoir à l'intersection de la rue Fleury et de l'avenue de Rome;
- Aménagement d'un dos d'âne et construction d'une avancée de trottoir sur le boulevard Ste-Gertrude;
- Construction d'avancées de trottoir à l'intersection du boulevard Ste-Gertrude et de la rue Perras
- Construction d'un trottoir sur l'avenue J-P-Cardinal

JUSTIFICATION

Treize (13) entreprises ont pris le cahier des charges et cinq (5) ont déposé une soumission, soit 38.46 %. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 décembre 2023, à 11h00.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant soumis :

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE	AUTRES (CONTINGENCES)	TOTAL
	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)

Construction Larotek Inc	1 022 096.72 \$	71 546.77 \$	1 093 643.49 \$
Montréal Scellant inc.	1 213 819.82 \$	84 967.39 \$	1 298 787.21 \$
Ramcor construction Inc.	1 226 283.11 \$	85 839.82 \$	1 312 122.93 \$
Cojalac Inc.	1 244 567.77 \$	87 119.74 \$	1 331 687.51 \$
Uniroc Construction inc.	1 713 771.53 \$	119 964.01 \$	1 833 735.54 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			1 373 995.34 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]			25.63%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			740 092.05 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]			67.67%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			-82 244.63 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			-6.99%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			205 143.72 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]			18.76%

L'estimation des travaux a été faite par le bureau des études techniques de l'arrondissement.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation du prix du contrat est de -82 244,63 \$, soit - 6,99 %. Trois soumissions ont été jugées conformes lors l'analyse du bordereau de prix et administrativement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 1 257 482,87 \$ (taxes incluses), incluant des contingences de 71 546,77 \$ (taxes incluses) et des incidences de 163 839,38 \$ (taxes incluses) sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 148 249,47 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 23-007 Sécurisation réseau routier Vision Zéro - CM23 0194.

Le budget net requis (k\$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible dans le cadre du programme 59071, Vision Zéro : Mise en œuvre des mesures de sécurisation pour le PDI 2024 - 2033 et il est répartie comme suit pour chacune des années (en milliers de dollars) :

Projet	2024	Ultérieur	Total
59071 - Travaux de sécurisation sur le réseau routier.	1 148	-	1 148

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

Contrat			
Description des travaux Financement SUM	Contrat (avant taxes)	Contrat (avec taxes)	Contrat (net de ristourne)
Reconstruction d'entrées charretières et de sections de trottoirs	888 973.01 \$	1 022 096.72 \$	933 310.54 \$
Total contrat	888 973.01 \$	1 022 096.72 \$	933 310.54 \$
Contingences			
Description des travaux	Contingences (avant taxes)	Contingences (avec taxes)	Contingences (net de ristourne)
Reconstruction d'entrées charretières et de sections de trottoirs	62 228.11 \$	71 546.77 \$	65 331.74 \$
Total contingences	62 228.11 \$	71 546.77 \$	65 331.74 \$
Incidences			
Description des travaux	Incidences (avant taxes)	Incidences (avec taxes)	Incidences (net de ristourne)
Laboratoire / Signalisation de d'âne Bollards / Végétaux	142 500.00	163 839.38	149 607.19
Total incidences	142 500.00	163 839.38	149 607.19
Total (Contrat + contingences + incidences)			
Description des travaux Financement SUM	Total (avant taxe)	Total (avec taxes)	Total (net de ristourne)
Total des travaux	1 093 701.12 \$	1 257 482.87 \$	1 148 249.47 \$

Pour connaître les détails des incidences par catégorie, veuillez consulter la pièce jointe.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Les engagements en changement climatique et en matière d'inclusion et d'équité ne s'appliquent pas au dossier en raison du fait que le projet se limite à la construction de trottoirs et une saillie. La grille d'analyse Montréal 2030 se trouve en pièces jointes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'entrepreneur devra faire respecter au chantier les règles d'hygiène, de distanciation physique et de protection par les travailleurs telles qu'émisses par la CNESST, qui seront en vigueur au moment où les travaux seront réalisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lien à faire avec le 311.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : semaine du 27 mai 2024.

Fin des travaux : plus tard le 23 août 2024.

Durée des travaux : 88 jours incluant les congés fériés et les vacances de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

- Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.
 - Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.
 - Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions spéciales de cette soumission.
 - Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.
 - La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.
 - L'adjudicataire a reçu l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics en date du 11 mars 2021 et en vigueur jusqu'au 10 mars 2024 (voir pièce jointe).
- Une confirmation de la prolongation de la validité de l'autorisation de contracter est jointe à la soumission.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Ahmed YASMI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Antoine PAUL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mona NOVAC, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Marc BRETON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Tommy BEAULÉ, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Marc BRETON, 15 janvier 2024
Mona NOVAC, 15 janvier 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mailin DIAZ MOLERO
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-24

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques Montréal-
Nord

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1249379001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Groupe Sanyvan Inc., plus bas soumissionnaire conforme, montant de 381,568.68\$ taxes incluses, un contrat de nettoyage et vidange complète des puisards incluant le transport et la disposition des résidus, et ce, pour une durée de trente-six (36) mois à partir du 3 juin 2024 jusqu'au 2 juin 2026. Appel d'offres 23-20225 / 4 soumissions

QUE soit adjugé à Groupe Sanyvan Inc., plus bas soumissionnaire conforme, montant de 381,568.68\$ taxes incluses, un contrat de nettoyage et vidange complète des puisards incluant le transport et la disposition des résidus, et ce, pour une durée de trente-six (36) mois à partir du 3 juin 2024 jusqu'au 2 juin 2026. Appel d'offres 23-20225 / 4 soumissions

Signé par **Le**

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1249379001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Groupe Sanyvan Inc., plus bas soumissionnaire conforme, montant de 381,568.68\$ taxes incluses, un contrat de nettoyage et vidange complète des puisards incluant le transport et la disposition des résidus, et ce, pour une durée de trente-six (36) mois à partir du 3 juin 2024 jusqu'au 2 juin 2026. Appel d'offres 23-20225 / 4 soumissions

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord dénombre 6652 puisards sur son territoire qui collecte les eaux de ruissellement pour les acheminer vers le réseau d'égouts municipal. Au fil du temps, les puisards accumulent des sédiments provenant des eaux de ruissellement qu'ils ont à captées. Il est donc nécessaire de les nettoyer (incluant les drains) périodiquement. Cette fonction fait partie de l'entretien préventif de base pour ce genre de dispositif. L'expérience de la Ville, en particulier celle de notre arrondissement, démontre que l'on doit effectuer le nettoyage tous les trois ans, afin de maintenir leur efficacité et ainsi éviter les refoulements, notamment lors de fortes pluies, d'averses subites ou de la fonte de la neige. Cette pratique permet d'atteindre un rendement optimal du réseau d'élimination des eaux de surface, tant du point de vue opérationnel que du point de vue d'une répartition équitable des coûts annuels.

Cette activité respecte donc le programme triennal élaboré par la Direction des travaux publics pour le nettoyage des puisards. En effet, l'objectif est d'effectuer le nettoyage de l'ensemble des puisards de l'arrondissement sur une période de trois (3) ans, tout en réalisant chaque année, le nettoyage d'un certain nombre de puisards jugés critiques en raison de leur positionnement.

Cette activité est prévue dans les cibles à réaliser annuellement établies par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Le Service de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres portant le numéro 23-20225. À la suite de cet appel d'offres quatre (4) ont déposé une soumission. Il s'agit du plus bas soumissionnaire conforme "Groupe Sanyvan inc". Le contrat est d'une durée de trois (3) ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

En 2019 :
Adjuger à Groupe Sanyvan Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 246 662,77 \$, taxes incluses, un contrat de nettoyage et vidange complète de puisards incluant le transport et la disposition des résidus, et ce, pour une durée de trente-six (36) mois à

partir du 3 juin 2019 jusqu'au 2 juin 2022. Appel d'offres 19-17453 / 4 soumissions

DESCRIPTION

Les travaux consistent au nettoyage de 6652 puisards de rues et ruelles, à la vérification de l'écoulement et à la disposition responsable des boues récupérées lors de cette activité. Enfin, l'entrepreneur doit fournir un rapport complet de l'inspection des puisards qu'il nettoie, afin que l'arrondissement puisse procéder aux réparations requises. Cette activité s'inscrit dans le cadre d'une approche préventive, afin d'optimiser la durée de vie active de l'égout et d'assurer le bon fonctionnement de l'infrastructure.

JUSTIFICATION

L'opération de nettoyage est essentielle au bon fonctionnement du système d'évacuation des eaux de ruissellement et permet de prévenir les débordements qui peuvent survenir lors de fortes pluies ou à la fonte de la neige. Compte tenu de l'ampleur des travaux à exécuter, le personnel des travaux publics ne peut effectuer la totalité des travaux de nettoyage de puisards.

En plus, la quantité d'abrasif hivernal déposée sur la chaussée et les trottoirs pour sécuriser les déplacements est en forte augmentation. Ce qui a une incidence sur la propreté des puisards.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total requis pour le nettoyage des puisards est de 381,568.88\$ (taxes incluses). Ce montant est prévu au budget de fonctionnement de l'eau de la Division de la voirie pour l'année 2024 - 2025 - 2026.

Cette dépense sera répartie de la façon suivante;

Description	2024	2025	2026	total
Contrat - quantités(TM)	220	220	220	660
Coût unitaire™	140,00 \$	140,00 \$	140,00 \$	
Nombre de puisards	2 218	2 217	2 217	6 652
Prix unitaire	35,00 \$	36,00 \$	37,00 \$	
Montant du contrat (tx incluses)	124 667,39 \$	127 176,15 \$	129 725,14 \$	381 568,68 \$
Montant du contrat (net)	113 837,95 \$	116 128,77 \$	118 456,35 \$	348 423,07 \$

Cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement à l'activité de l'eau.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les sédiments (boues) qui obstruent le réseau d'égouts peuvent causer :

1. Une augmentation des risques d'inondation ;
2. Des refoulements en milieu urbain, ce qui pourrait avoir comme conséquences des risques pour la santé publique et pour l'environnement : modification des zones inondables, abaissement des niveaux d'eau (approvisionnement en eau potable).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre LETOURNEAU
chef de section - soutien general

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-18

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1241588001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 115 876,17 \$, taxes incluses, à Arboriculture de Beauce Inc. (lot 8) et un contrat de 246 621,38 \$, taxes incluses, à Abattage Larrivée Inc. (lot 9) pour divers travaux d'élagage de sécurité sur le territoire de Montréal-Nord - Dépense maximale de 362 497,55 \$, taxes et contingences incluses assumée par le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) (appel d'offres public 23-20268 - 7 soumissions conformes

QUE soit accordé un contrat de 115 876,17 \$, taxes incluses, à Arboriculture de Beauce Inc. (lot 8) et un contrat de 246 621,38 \$, taxes incluses, à Abattage Larrivée Inc. (lot 9) pour divers travaux d'élagage de sécurité sur le territoire de Montréal-Nord - Dépense maximale de 362 497,55 \$, taxes et contingences incluses assumée par le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) (appel d'offres public 23-20268 - 7 soumissions conformes.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1241588001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 115 876,17 \$, taxes incluses, à Arboriculture de Beauce Inc. (lot 8) et un contrat de 246 621,38 \$, taxes incluses, à Abattage Larrivée Inc. (lot 9) pour divers travaux d'élagage de sécurité sur le territoire de Montréal-Nord - Dépense maximale de 362 497,55 \$, taxes et contingences incluses assumée par le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) (appel d'offres public 23-20268 - 7 soumissions conformes

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de nombreux dommages aux arbres causés lors de la tempête de verglas du mercredi 5 avril 2023, l'arrondissement de Montréal-Nord souhaite que les arbres soient sécurisés et que les débris ligneux soient ramassés et disposés. Le présent contrat vise surtout les arbres sous le réseau électrique et hors réseau du territoire de Montréal-Nord. L'élagage des arbres en ville est une nécessité incontournable au regard de l'évolution constante de la forêt urbaine et du partage de son espace avec les habitants, les infrastructures aériennes et souterraines, les véhicules et les bâtiments, etc.

L'arrondissement procède à des travaux annuels d'entretien par le biais d'élagage cyclique approprié en vue d'assurer la sécurité des usagers, des biens publics et privés. Ces opérations répondent aux objectifs du plan local de développement durable qui vise justement la préservation et le développement du patrimoine arboricole. Ces élagages répondent à des critères bien établis et les interventions ont pour but de garantir aux citoyens un maximum de sécurité.

L'arrondissement a la responsabilité d'entretenir ces arbres et de les maintenir en bonne condition car leur présence est indissociable à une bonne qualité de vie, à la lutte contre les îlots de chaleur ainsi qu'aux changements climatiques.

La quantité élevée de travail ne peut pas être traitée dans un délai raisonnable par les ressources internes. À cet effet, l'arrondissement souhaite faire appel à des ressources externes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier contient 2 contrats consistant à retenir les services d'élagage

d'entreprises privées habilitées dans le domaine de l'entretien arboricole en vue de procéder à des travaux d'élagage de sécurité dans l'arrondissement de Montreal-Nord. Les travaux seront réalisés entre le 12 février 2024 et le mois de novembre 2024.

- Contrat 1: 140 arbres avec trois classe de diamètre à hauteur poitrine, sous le réseau électrique. L'élagage avec camion nacelle et des élagueurs autorisés à travailler à proximité des fils incluant le ramassage et la disposition des rejets ligneux
- Contrat 2: 510 arbres avec trois classe de diamètre à hauteur poitrine, hors réseau électrique. L'élagage avec camion nacelle et des élagueur grimpeur incluant le ramassage et la disposition des rejets ligneux

L'élagage complet des arbres publiques, affectés lors du verglas, seront effectué afin que les travaux correctifs soient complétés suite aux dommages. Les interventions permettront de garantir la sécurité des usagers et d'offrir un environnement de qualité.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres 23-20268 a été publié dans le journal Le Devoir et dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 20 novembre. L'ouverture de la soumission a eu lieu le 14 décembre 2023. Le présent sommaire vise l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les résultats de lancement de l'appel d'offres 23-20025 sont présentés ci-dessous :

- 11 firmes se sont procurées les documents.
- 3 firmes se sont désistées et les deux firmes conformes suivantes ont présenté des soumissions:
 - Arboriculture de Beauce Inc.
 - Abattage Larivée Inc.

Les lots 8 et 9 n'ont reçus qu'un seul soumissionnaire. Le tableau des résultats suivant résume les soumissionnaires conformes et l'écart entre l'estimation faite à l'interne et le montant du soumissionnaire le plus bas:

Plus bas soumissionnaire conforme	Lot 8 (Arboriculture de Beauce Inc.)	Lot 9 (Abattage Larivée Inc.)		Total
Montant du soumissionnaire le plus bas, taxes incluses	115 876,17 \$	246 621,38 \$		362 497,55 \$
Montant de l'estimation	87 723,33 \$	219 792,00 \$		307 515,33 \$
Écart avec l'estimation	15 %	-15 %		-30 %

L'estimation était basée sur une moyenne approximative des taux du marché, mais les taux horaires dans cette industrie varient dramatiquement d'une entreprise à une autre, dépendant de l'âge de l'entreprise, l'expérience, l'équipement, la composition de l'équipe, et de la région des entreprises.

Le soumissionnaire du lot 8 a révisé son prix car l'écart était trop grand, puis la deuxième soumission, l'écart est acceptable. Le tableau suivant détaille bien les soumissionnaires conformes, le prix soumis, les écarts de prix entre la soumission reçue et l'écart entre l'estimation des professionnels internes et le montant de l'octroi pour ce lot : 8 et 9.

Nous recommandons l'octroi du contrat aux plus bas soumissionnaires conformes aux montants de leur soumission, soit:

- Arboriculture Arboriculture de Beauce Inc. au montant de 115 876,17 \$ pour le lot 8, taxes incluses.
- Abattage Larivée Inc. au montant de 246 621,38 \$ pour le lot 9, taxes incluses.

Ceci totalise un montant de 263 497,55 \$, taxes incluses, pour la période du 12 février 2024 au 15 septembre 2024. décembre 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée à la clé comptable des mesures d'urgence associée à la tempête de verglas du 5 avril 2023 du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) sous la responsabilité du Centre de sécurité civile du Service de sécurité incendie de Montréal. Cette dépense sera assumée entièrement par l'Agglomération puisqu'elle concerne une compétence (services de sécurité civile) relevant du conseil d'agglomération. À la suite de l'approbation du présent dossier par les instances, le CCMU prendra en charge la préparation des bons de commandes découlant de l'octroi de ce contrat, conséquemment l'arrondissement de Montréal-Nord n'assumera aucun coût relatif à ce contrat.

- VOIR TABLEAU ASPECT FINANCIER EN PIÈCE JOINTE

Les contrats à octroyer totalisent une dépense maximale de 362 497,55 \$ \$, taxes incluses, soit:

- 115 876,17 \$, taxes incluses, à Arboriculture de Beauce Inc. (lot 8),
- 246 621,38 \$, taxes incluses, à Abattage Larivée Inc. (lot 9)

Le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) assumera les dépenses de ce contrat dans le contexte du rétablissement de la mesure d'urgence - Verglas du mois d'avril 2023.

MONTRÉAL 2030

Voir la grille d'analyse en pièce jointe du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintenir le patrimoine arboricole en bon état en diminuant les risques et les irritants s'y rapportant.

Travaux essentiels au maintien de la sécurité des citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS



Contenu	
Montréal 2030	
Impact(s) majeur(s)	
Opération(s) de communication	
Calendrier et étape(s) subséquente(s)	
Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs	

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Takui Samson DEGNI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Danny LESSARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Sébastien S ROY, Service de sécurité incendie de Montréal
Annick MALETTO, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie OUELLET
agent(e) technique en horticulture et arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Cyril BAUDIN
chef(fe) de division - voirie et parcs en arrondissement

Le : 2024-01-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1244394002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat pour l'appel d'offres 22-19652 adjudgé à Prodigium, au montant maximal de 127 647,40 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main d'oeuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 inclusivement.

QUE soit autorisée la prolongation du contrat pour l'appel d'offres 22-19652 adjudgé à Prodigium, au montant maximal de 127 647,40 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main d'oeuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 inclusivement.
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-01-29 16:16

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1244394002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat pour l'appel d'offres 22-19652 adjudgé à Prodigium, au montant maximal de 127 647,40 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main d'oeuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 inclusivement.

CONTENU

CONTEXTE

Les productions culturelles de l'arrondissement requièrent une main d'œuvre technique compétente afin d'assurer une diffusion de qualité. Cette tâche est confiée à un fournisseur externe qui est sélectionné suite à un appel d'offres public pour la fourniture de ce service. Ce travail est coordonné par le responsable technique de production, employé permanent de la Section Culture de la Division de la culture et des bibliothèques. L'actuel contrat (22-19652) octroyé à l'entreprise Prodigium pour la fourniture de la main d'oeuvre technique lors des événements culturels de l'arrondissement de Montréal-Nord pour la période d'avril à décembre 2023, est arrivé à échéance le 31 décembre 2023.

CA23 10081 - 3 avril 2023 - Adjuger à Prodigium (Productions Jeun'Est), seul soumissionnaire conforme, au montant de 127 647,40 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture de la main-d'oeuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 3 avril au 31 décembre 2023 inclusivement, avec deux options de prolongation d'une année chacune. Appel d'offres 22-19652 / 1 soumission

Compte tenu que l'arrondissement de Montréal-Nord aura aussi besoin de main d'oeuvre technique pour la réalisation des événements culturels en 2024, et que le fournisseur actuel, l'entreprise Prodigium, répond aux exigences du présent contrat, l'arrondissement peut se prévaloir pour une première année de l'option prévue au contrat de service actuellement en cours, tel que prévu expressément à la clause 15.02 du contrat de l'appel d'offres numéro 22-19652:

À son expiration, le Contrat peut être renouvelé pour DEUX (2) période(s) additionnelle(s) de DOUZE (12) mois chacune. Ces périodes d'option peuvent être prises individuellement et ce, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le Contrat, sous réserve d'une variation des prix conformément à la clause 2.03.02. Si le DONNEUR D'ORDRE désire se prévaloir de la clause de renouvellement, il doit faire connaître son intention à l'ADJUDICATAIRE, par écrit, au moins SOIXANTE (60) jours avant la date d'expiration du Contrat et obtenir le consentement de l'ADJUDICATAIRE dans le délai prévu à la demande de renouvellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10081 - 3 avril 2023 - Adjuger à Prodigium (Productions Jeun'Est), seul soumissionnaire conforme, au montant de 127 647,40 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture de la main-d'oeuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 3 avril au 31 décembre 2023 inclusivement, avec deux options de prolongation d'une année chacune. Appel d'offres 22-19652 / 1 soumission

CA21 10271 - 23 novembre 2021 - Autorisée la prolongation du contrat 19-17783 adjugé à Prodigium (Production Jeun'Est), au montant maximal de 126 258,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main d'oeuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 inclusivement.

CA20 10262 - 6 octobre 2020 - Autorisée la prolongation du contrat 19-17783 adjugé à Prodigium (Productions Jeun'Est), au montant maximal de 123 783,23 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main d'oeuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 inclusivement

CA19 10495 - 9 décembre 2019 - Adjuger à Prodigium (Productions Jeun'Est), seul soumissionnaire conforme, au montant de 121 356,11 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture de la main-d'oeuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 inclusivement, avec deux options de prolongation d'une année chacune.
Appel d'offres 19-17783 / 1 soumission

CA17 10 080 - 14 mars 2017 - Adjuger à Prodigium (Productions Jeun'Est), seul soumissionnaire conforme, au montant de 96 466,30 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture de la main-d'oeuvre technique pour les événements culturels à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 19 février au 31 décembre 2017 inclusivement, avec 2 options de prolongation d'une année chacune.
Appel d'offres 17-15825 / 1 soumission

DESCRIPTION

Les lieux de diffusion permanents présenteront plus de 135 spectacles divers nécessitant plus de 200 interventions de productions audio et audiovisuelles.

Les principales tâches et responsabilités de l'adjudicataire dans le cadre de ce contrat, sont d'assumer la planification, la coordination, la réalisation, la production, l'installation et le rodage de l'ensemble de ces productions multimédias, audiovisuelles et des interactifs numériques, selon le calendrier et le budget approuvés.

Plus particulièrement, il sera responsable :

- Exécuter le contrat en collaboration étroite avec le Responsable technique production et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié dans le respect des échéanciers;
- Assurer la disponibilité du personnel pour combler tous les besoins techniques de l'arrondissement;
- Assurer une stabilité en ce qui concerne le personnel affecté au mandat afin d'avoir une bonne communication et un bon suivi des tâches à accomplir;
- Pour les spectacles de plus d'une représentation, le même technicien (chef électrique, chef sonorisation, etc.) devra couvrir la totalité de l'événement.

Enfin, au cours de la production, l'adjudicataire doit travailler en étroite collaboration avec le Responsable technique, afin de respecter les orientations de scénarisation, et le calendrier des spectacles.

La rémunération de ces services professionnels est à forfait et doit détailler les heures de chaque catégorie de main d'œuvre technique.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres 22-19652 comprend ces options:
Deux options de prolongation d'une année chacune, c'est donc le premier renouvellement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant prévu au contrat pour 2024 est de 127 647,40 \$ taxes incluses.
Ce qui représente une dépense nette de 116 559.10 \$.

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire-Acelie SENAT
Cheffe de section de la culture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-18

Dominique RIBERDY
Cheffe de division de la culture et des
bibliothèques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1244394001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat de services professionnels, appel d'offres 1086 adjugé à Mme Amarande Rivière, au montant maximal de 125 861,76 \$, taxes incluses, pour la coordination et la mise en œuvre du Plan d'action en médiation culturelle de Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025 inclusivement.

QUE soit autorisée la prolongation du contrat de services professionnels, appel d'offres 1086 adjugé à Mme Amarande Rivière, au montant maximal de 125 860,83 \$, taxes incluses, pour la coordination et la mise en œuvre du Plan d'action en médiation culturelle de Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025 inclusivement.; ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1244394001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat de services professionnels, appel d'offres 1086 adjudgé à Mme Amarande Rivière, au montant maximal de 125 861,76 \$, taxes incluses, pour la coordination et la mise en œuvre du Plan d'action en médiation culturelle de Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025 inclusivement.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2010, l'arrondissement de Montréal-Nord a développé une approche novatrice en médiation culturelle. En effet, plusieurs plans d'action spécifiques en médiation culturelle soutenus par le Ministère de la Culture et des Communications ont été mis en place avec des interventions conjointes en culture et en bibliothèques. Cette démarche particulière a permis d'insuffler une autre forme de vitalité culturelle au sein de la communauté en allant rejoindre des publics éloignés de l'offre culturelle et ce, à travers des domaines culturels variés : arts de la scène, arts visuels, patrimoine, lecture et bibliothèques, cinéma, art public et art de la table.

Depuis 2017, les plans d'action en médiation culturelle sont soutenus dans le cadre du programme de médiation culturelle des arrondissements montréalais, lié à l'entente de développement culturel entre la Ville de Montréal et le Ministère de la Culture et des Communications. Ce soutien nous permet d'assurer la continuité des actions en médiation culturelle que nous réalisons depuis quatorze ans à Montréal-Nord où notre objectif était d'accroître la qualité et la richesse des interventions auprès des divers publics cibles et de rehausser la qualité de la participation culturelle des citoyens.

Le dernier plan d'action présenté est un plan triennal 2021-2023. La coordination du plan a été assurée par Mme Amarande Rivière, chargée de projet en médiation culturelle. Afin d'assurer une continuité dans les actions et projets déjà amorcés, nous souhaitons pouvoir renouveler, pour une période d'un an, le contrat de services professionnels de Mme Amarande Rivière.

Le bilan produit par Mme Rivière dans le cadre de son dernier contrat était conforme aux exigences. Elle a su démontrer au cours des derniers mandats qui lui ont été confiés, son professionnalisme, sa créativité et sa capacité à mobiliser les citoyens autour d'un projet culturel ou d'une oeuvre, et à encourager et favoriser l'expressivité artistique et la citoyenneté culturelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 337 - 7 décembre 2020 - Adjuger à Mme Amarande Rivière, pour un montant de 179 636,94 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la coordination et la mise en œuvre des plans d'action en médiation culturelle, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec une possibilité de deux renouvellements d'un an chacun.
Appel d'offres 1086 / 1 soumissionnaire

CA19 10 095 - 18 mars 2019 - Octroyer à Mme Amarande Rivière, pour un montant de 98 027,69 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la coordination et la mise en œuvre du plan d'action en médiation culturelle 2018-2021, du 25 mars 2019 au 31 décembre 2020 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Mme Rivière.

CA17 10 417 - 2 octobre 2017 - Adjuger à Mme Amarande Rivière, au montant de 58 591,26 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la coordination et la réalisation du Plan d'action en médiation culturelle 2017-2018 présenté dans le cadre du programme de médiation culturelle des arrondissements montréalais de la Ville de Montréal, pour une période de 52 semaines à compter du 3 octobre 2017. Appel d'offres 1015 / 2 soumissions.

DESCRIPTION

Le présent mandat de services professionnels comprend :

1. Coordination générale et soutien à la réalisation des projets prévus en 2024 et 2025 du plan d'action en médiation culturelle en élaboration;
2. Suivi et évaluation en fonction des objectifs définis dans le plan d'action (clientèles ciblées, contenu de médiation, partenariats locaux);
3. Rédaction de rapports, comptes rendus d'activités, reddition de compte, etc.

JUSTIFICATION

Selon l'appel d'offres 1086, tel que décrit ci-dessous, la contractante a droit à un renouvellement du contrat de 24 mois :

- À la date d'anniversaire du renouvellement du contrat, en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal publié par Statistique Canada, pour la période des DOUZE (12) mois consécutifs précédant la date d'anniversaire du renouvellement du Contrat.
- Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours civils avant la date présumée de fin du contrat, le présent contrat pourra être prolongé de (24) vingt-quatre mois pour un maximum d'une (1) prolongation.
- Sous réserve des conditions mentionnées dans le cahier des charges, le contrat convenu avec l'adjudicataire est en vigueur pour une période de douze (36) mois à partir de la date de l'autorisation d'octroi avec possibilité de prolongation de (24) vingt-quatre mois

Le contrat qui couvrait les années 2021-2022 et 2023 prévoyait un montant de 52 080 \$ plus taxes annuellement ainsi calculé : 48 semaines x 31 \$/h x 35 heures par semaine.

Ce même contrat prévoit un renouvellement possible d'une durée de 2 années supplémentaires, montant qui est indexé du taux de l'IPC de la dernière année de la région de Montréal, soit pour 2023: 5,1%

Le renouvellement peut donc se faire tel que prévu, sur 24 mois, à raison de 54 734.40 \$ plus taxes annuellement (52 080\$ indexé à 5,1%) soit 48 semaines x 32,58 \$/h x 35 heures par semaine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025:

2024: 62 930.88 \$ taxes incluses, dépense nette de 57 464.28 \$

2025: 62 930.88 \$ taxes incluses, dépense nette de 57 464.28 \$

Dépense totale estimée: 125 861,76 \$ taxes incluses, dépense nette de 114 928.56 \$

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTREAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire-Acelie SENAT
Cheffe de section de la culture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-18

Dominique RIBERDY
Cheffe de division de la culture et des
bibliothèques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1237387003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 27 558,22 \$ taxes incluses, et une contingence de 5 000,00\$ taxes incluses pour un total de 32 558,22 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 1120 adjugé à Mécanication Inc. pour la réfection du système mécanique à la D.A.U.S.E., majorant ainsi le montant total du contrat de 344 821,01 \$ \$ à 377 379,23 \$ taxes incluses.

Il est recommandé :
QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 29 558,22 \$ taxes incluses, à Mécanication Inc, dans le cadre du contrat 1120 relatif à relatif à la réfection du système mécanique à la D.A.U.S.E., majorant le montant total du contrat de 344 821,01 \$ \$ à 374 379,23\$ taxes incluses.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-01-22 16:19

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1237387003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 27 558,22 \$ taxes incluses, et une contingence de 5 000,00\$ taxes incluses pour un total de 32 558,22 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 1120 adjugé à Mécanication Inc. pour la réfection du système mécanique à la D.A.U.S.E., majorant ainsi le montant total du contrat de 344 821,01 \$ \$ à 377 379,23 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux correctifs sur les systèmes mécaniques des locaux de la D.A.U.S.E à l'arrondissement de Montréal-Nord sont en cours. L'avancement actuel des travaux nous permet de comprendre que le volet contrôles et balancements des unités de ventilations doivent être investiguées et diagnostiquées par les spécialistes exécutants. D'importants ajustements doivent être faites afin d'assurer le fonctionnement optimal des équipements. Pour le contexte initial du projet, veuillez-vous référer au GDD 1239449001.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1239449001 - Adjuger à Mécanicaction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 297 344,90 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection du système mécanique de la DAUSE de l'arrondissement de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 44 601,73\$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 2 874,38\$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 344 821,01 \$. Appel d'offres 1120 / 3 soumissionnaires

GDD 2229449002 - Adjuger à Blondin Fortin, seul soumissionnaire conforme, au montant de 45 645,08 \$, taxes incluses, un contrat de service professionnel pour la réalisation des plans et devis pour la correction des systèmes de ventilation, de climatisation, de chauffage, de contrôle et d'humidification au bâtiment de la D.A.U.S.E. de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 4 564,51 \$ taxes incluses pour les contingences, pour une dépense totale de 50 209,59\$, Demande de prix 2022-102 / 1 soumissionnaire.

DESCRIPTION

Ces travaux supplémentaires consistent notamment à :

1. Ventilation - effectuer un rebalancement complet du réseau de conduits des unités 01 et 02, débits indiqués aux plans.
2. Ventilation - ajuster la séquence d'économiseur et le point de consigne de la température d'alimentation afin de régler les problèmes de surchauffe en mi-saison sur

les 4 unités.

3. Contrôles - coordonner les travaux requis avec l'entrepreneur en ventilation pour régler les problèmes de point de consigne du variateur de fréquence et des économiseurs des unités en ventilation en lien avec les points ci-haut.

Une partie des interventions et analyses à faire sur les systèmes est connue, les résultats de ces recherches nous permettront de comprendre et d'identifier les étapes subséquentes afin de faire fonctionner correctement les unités et les contrôles qui y sont reliés. Pour cette raison la dépense est regroupée en deux parties; soit un montant à forfait et un montant avec banque d'heure qui sera en dépenses contrôlées à temps et matériel.

Il est à noter que la surveillance partielle des travaux sera assurée par Blondin Fortin & associés.

Pour la description initiale du projet, veuillez-vous référer au GDD 1239449001.

JUSTIFICATION

Il est recommandé que ces travaux supplémentaires soient ajoutés au mandat de l'entrepreneur général, notamment pour consolider les garanties et responsabiliser les équipes actuellement mobilisées au chantier.

L'ordre de changement négocié et convenu entre l'arrondissement et l'entrepreneur est en pièce jointe.

Cette dépense supplémentaire au contrat fait partie intégrante de la réclamation juridique en cours avec le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal.

L'arrondissement de Montréal Nord ne possède pas les ressources ni l'expertise pour réaliser les travaux de cette envergure.

Pour tout autre informations, veuillez-vous référer au GDD 1239449001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant alloué aux contingences de travaux prévus initialement (15%) pour couvrir les conditions de chantier et autres impondérables lors de l'exécution est insuffisant pour résoudre les problèmes de contrôles des unités de ventilation du bâtiment.

La dépense totale majorée pour la réalisation du projet est de 377 379,23 \$ taxes incluses, et se répartit de la façon suivante :

Description	Travaux (A)	Contingences (25%) (B)	Incidences (C)	Total (D) = (A) + (B) + (C)
Coût des travaux	258 617,00 \$	67 110,20 \$	2 500,00 \$	328 227,20 \$
TPS 5%	12 930,85 \$	3 355,51 \$	125,00 \$	16 411,36 \$
TVQ 9,975%	25 797,05 \$	6 694,24 \$	249,38 \$	32 740,66 \$
Coût brut travaux	297 344,90 \$	77 159,95 \$	2 874,38 \$	377 379,22 \$
Ristourne 100% TPS	12 930,85 \$	3 355,51 \$	125,00 \$	16 411,36 \$
Ristourne 50% TVQ	12 898,52 \$	3 347,12 \$	124,69 \$	16 370,33
Coût net des travaux	271 515,52 \$	70 457,32 \$	2 624,69 \$	344 597,53 \$

Cette dépense sera financée à 100% par l'arrondissement dans le cadre du programme décennal d'immobilisation.

La dépense au montant de 32 558,22\$ taxes incluses sera financée par le règlement d'emprunt "RGCA17-10-0009 - protection des bâtiments" prévu au programme décennal de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Selon l'évolution de l'épidémie et des mesures sanitaires à mettre en place, il pourrait y avoir un impact sur l'échéancier et sur le budget du projet.

Le devis exige la mise en place de mesures sanitaires afin d'obéir aux recommandations les plus strictes en termes de santé et sécurité de la CNESST et de la Direction générale de la santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En temps et lieu, des communications seront faites auprès des directions et des divers intervenants concernant les dates importantes et les interventions liées à l'avancement des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier de réalisation du mandat est détaillé selon les phases ci-dessous :

PHASES PROJÉTÉES *	DATES *
Adjudication du contrat (CA)	3 avril 2023
Début des travaux	Été 2023
Fin des travaux - prise de possession	Mars 2024

*Ces dates sont à titre indicatif seulement. Les investigations et les travaux à faire en contrôles pourraient avoir un impact sur la fin des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel BUSSIÈRES, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élise LAPOINTE
architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-12

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1249738001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la modification de la contribution financière accordée au club d'âge d'or du parc Lacordaire pour l'année 2023 dans le cadre du Programme de subvention aux organismes de loisirs, et ce, pour un montant de 100\$.

Que soit accordé une contribution financière de de 100\$ au club d'âge d'or du parc Lacordaire.

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par

Le

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1249738001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la modification de la contribution financière accordée au club d'âge d'or du parc Lacordaire pour l'année 2023 dans le cadre du Programme de subvention aux organismes de loisirs, et ce, pour un montant de 100\$.

CONTENU

CONTEXTE

Au CA du 2 octobre 2023, le club d'âge d'or du parc Lacordaire a reçu une contribution financière de 250\$ pour un total de 40 participants réguliers (GDD 123973811), alors que le club a officiellement 111 participants réguliers. Afin de régulariser la situation, nous convenons d'accorder une somme additionnelle de 100\$ à cet organisme.

Les calculs des subventions accordées aux clubs d'âge d'or sont de 3 \$ par participant régulier de 18 ans et plus. En considérant que le montant calculé est en fonction du nombre de participants réguliers et n'est pas un multiple de 50, celui-ci est arrondi à la cinquantaine immédiatement supérieure. Le montant minimal accordé est de 250 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 22 10259 (22 octobre 2022) Accorder des contributions financières totalisant 3 950 \$ aux 11 clubs de l'âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2022.

CA21 10 242 (21 septembre 2021) Accorder une contribution financière de 4 850 \$ aux 13 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2021. CA20 10 269 (5 octobre 2020) : Accorder une contribution financière de 5 100 \$ aux 14 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2020.

CA19 10 389 (9 septembre 2019) : Accorder une contribution financière de 4 650 \$ pour l'année 2019 aux 13 clubs de l'Âge d'or reconnus et à la Coopérative Multisports Plus pour le soutien aux activités régulières du club de l'Âge d'or Sainte-Colette.

CA19 10 265 (3 Juin 2019) Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Coopérative de Solidarité Multisports Plus de Montréal-Nord pour le soutien aux activités régulières du club de l'Âge d'or Sainte-Colette.

CA18 10 531 (19 décembre 2018) Accorder une contribution financière additionnelle de 100 \$ au Club de l'Âge d'or Parc Ottawa dans le cadre des subventions annuelles aux organismes de loisirs pour l'année 2018.

CA18 10 531 (02 Novembre 2018) : Accorder une contribution financière de 4850 \$ aux 13

clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2018.

CA17 10 375 (11 septembre 2017) : Accorder une contribution financière de 6 150 \$ aux 16 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2017.

CA16 10 302 (8 août 2016) : Accorder des contributions financières totalisant 6 750 \$ aux 17 clubs de l'Âge d'or pour l'année 2016.

CA15 10 352 (14 septembre 2015) : Accorder des contributions financières totalisant 6 450 \$ aux 17 clubs de l'Âge d'or pour l'année 2015.

CA14 10 350 (8 septembre 2014) : Accorder une contribution financière de 7550 \$ aux 17 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2014.

CA13 10 299 (13 août 2013) : Accorder une contribution financière de 8 100 \$ aux 19 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2013.

CA12 10 286 (11 septembre 2012): Autoriser le versement d'une contribution financière, pour un montant total de 8 100 \$ aux clubs de l'Âge d'or pour l'année 2012.

DESCRIPTION

Les clubs d'âge d'or reçoivent une contribution financière visant à qui contribuer à leur programmes d'activités. Ces programmes d'activités récréatives structurées, différents de ceux offerts en régie par l'Arrondissement, destinés aux aînés de toutes origines; complétant ainsi l'offre de services notamment par des voyages culturels, des sorties, des jeux de société, etc.

JUSTIFICATION

Les 71 participants manquants dans la déclaration du nombre de participants 2023, du club d'âge d'or du parc Lacordaire, expliquent pourquoi la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) recommande de bonifier le montant accordé à l'organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie LEONARD
agent(e) de liaison - organismes culturels,
sportifs et de développement social

ENDOSSÉ PAR

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2024-01-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1237177007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du programme de sécurisation routière, appel à projets 2023-2024.

QUE soit autorisé le dépôt d'une demandes de subvention au Ministère des transports et de la mobilité durable du Québec dans le cadre du programme de sécurisation routière, appel à projets 2023-2024. ;

Signé par **Le**

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1237177007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du programme de sécurisation routière, appel à projets 2023-2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Cet addenda vise à préciser les montants demandés dans le cadre du programme d'aide du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) qui n'avait pas été précisés dans la résolution initiale. Sachant que l'arrondissement dispose en 2024 d'un budget de 550 000\$ pour déployer toutes mesures d'apaisement sur son territoire, les demandes de subventions ont été déposées en considération de cette disponibilité budgétaire.

Deux demandes ont été déposées pour les montants suivants :

- Permettre la construction de dos d'âne : 503 015 \$ dont 80% du projet sera financé par le ministère des transports et de la mobilité durable (PAFFSR). Ainsi une demande de subvention de 350 000\$ a été déposée.
- Permettre l'acquisition par l'arrondissement d'afficheur pédagogique : 22 995\$ dont 80% du projet sera financé par le ministère des transports et de la mobilité durable (PAFFSR). Ainsi une demande de subvention de 18 396\$ a été déposée.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel ROBERT, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adèle PAVAGEAU
conseiller(-ere) en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1237177007

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire

Projet : -

Objet : Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du programme de sécurisation routière, appel à projets 2023-2024.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Montréal-Nord s'engage, depuis plusieurs années déjà, à être un acteur actif en ce qui a trait à la qualité de vie de ses citoyens. Entre autres, l'arrondissement promeut les saines habitudes de vie à travers le déploiement du réseau de transport actif (amélioration des conditions des piétons, pistes cyclables, voies réservées, etc.) et à l'amélioration de la sécurité des déplacements au sein même de son territoire (abaissement de la vitesse à 30 km/h sur les rues locales, déploiement de mesure d'apaisement de la circulation). De fait, l'arrondissement adhère au plan d'action Vision Zéro et s'engage de manière forte en faveur de la sécurité routière et vise le zéro mort et blessé grave sur ses routes d'ici 2040.

Le Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec a mis en place un programme d'aide financière (Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière) afin de soutenir ce type d'initiative.

Le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) a pour objectif général de contribuer à améliorer le bilan routier et à venir en aide aux victimes de la route en soutenant financièrement la réalisation de projets de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route.

Le programme vise l'atteinte des objectifs spécifiques suivants :

- diminuer les risques de décès et de blessures des usagers du réseau routier, notamment en ce qui concerne les types de clientèles en situation de vulnérabilité, comme les cyclistes, les piétons, la clientèle scolaire, les personnes âgées et les personnes handicapées;
- accroître la mobilité ou l'autonomie des victimes de la route en soutenant financièrement les projets mis de l'avant par des organismes qui leur viennent en aide;
- encourager la sensibilisation, la concertation et la participation des intervenants

- concernés par les enjeux de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route;
- soutenir la recherche et l'expérimentation afin de développer les connaissances et les techniques de pointe en matière de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route;
- encourager les meilleures pratiques en matière de sécurité routière, qu'elles privilégient les modes d'intervention ayant déjà démontré leur efficacité ou qu'elles soient innovatrices;
- améliorer la sécurité des usagers de la route près de sites à risque élevé d'accident.

Les modalités de ce programme sont en vigueur depuis le 16 août 2022 et jusqu'au 31 mars 2025. Il s'agit de l'appel à projets pour l'année financière 2023-2024, sur lesquels les organismes admissibles peuvent déposer un projet avant le 15 janvier 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Les projets proposés doivent répondre aux objectifs liés à la sécurité routière et être associés aux domaines suivants :

- Sensibilisation, éducation et formation : les projets doivent cibler des clientèles et porter des messages qui visent à modifier les comportements des usagers du réseau routier;
- prévention : ces projets doivent mettre en œuvre des actions qui permettent la diminution des risques d'accident pour des clientèles ciblées. De plus, il doit être démontré que le problème revêt une importance à l'échelle locale, que ce soit en raison de sa fréquence ou de ses conséquences sur la sécurité des usagers du réseau routier;
- recherche et expérimentation : ces projets de recherche et d'étude comparative doivent viser l'acquisition de connaissances relatives à une problématique précise présentant un enjeu de sécurité routière ou d'aide aux victimes de la route;
- **aménagement d'infrastructures** : ces projets doivent viser des infrastructures empruntées par les usagers du réseau routier ainsi que la diminution des risques d'accident pour ces usagers;
- **acquisition ou location d'équipements** : ces projets doivent démontrer le potentiel d'amélioration de la sécurité des usagers du réseau routier, et les dépenses pour la signalisation sont admissibles uniquement si la signalisation est prévue au Tome V – Signalisation routière de la collection Normes – Ouvrages routiers du Ministère.

Il est proposé de déposer 1 (une) demande de subventions dans la catégorie acquisition d'équipements :

- acquisition de 4 (quatre) afficheurs pédagogiques 30 km/h, mobile.

Il est proposé de déposer 1 (une) demande de subventions dans la catégorie aménagement d'infrastructures :

- construction de 150 dos d'âne sur l'ensemble du territoire sur une période de 2 (deux) ans.

Les projets doivent débuter dans un délai de 12 (douze) mois suivant la date figurant sur la lettre d'annonce transmise par le ministre et se terminer au plus tard 2 (deux) ans suivant cette même date.

JUSTIFICATION

Face à l'augmentation des demandes citoyenne pour apaiser la circulation dans les rues locales, il est proposé de poursuivre le déploiement des mesures visant à réduire les vitesses pratiquées afin de sécuriser les déplacements de tous les usagers.

Pour les projets visant un aménagement d'infrastructures, il est proposé de construire une centaine de dos d'âne supplémentaire pour les deux prochaines années. Ces projets répondent à la fois aux objectifs spécifiques du programme de sécuriser les déplacements des clientèles en situation de vulnérabilités du ministère et permettent de poursuivre la mise en oeuvre du plan de déplacement scolaire de Montréal-Nord qui vise à sécuriser les déplacements aux abords des écoles de son territoire.

Pour les projets d'acquisition, les afficheurs pédagogiques contribueront à sensibiliser les automobilistes à la vitesse pratiquée et ainsi à apaiser la circulation sur les rues de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière demandée représente 80 % des dépenses admissibles pour un maximum de 350 000\$ par demande déposée.

MONTRÉAL 2030

Ces projets permettront de contribuer à la mise en oeuvre du plan d'action vision zéro.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sécurisation des déplacements sur le territoire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En contrepartie de l'aide financière, le ministère veut être invité « à toutes les activités de communication et de relation publique organisées en lien avec le projet » et que nous nous engageons à « faire connaître la contribution financière du ministère, notamment en apposant la signature gouvernementale sur tous les outils de communication conformément aux exigences du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec».

La présente décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2024 : dépôt de la demande de subvention.

Printemps 2024 : acquisition du matériel.

Été 2024 : déploiement sur le territoire.

Automne 2024 : appel d'offre pour construction

Printemps 2025 : construction des dos d'âne.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adèle PAVAGEAU
Cheffe de section, mobilité

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Le : 2023-10-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1248315001

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver d'une part le protocole d'entente entre la Ville de Montréal- Arrondissement de Montréal-Nord et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour l'utilisation du terrain sportif de la nouvelle école secondaire - secteur Montréal-Nord pour une durée de quinze ans et autoriser d'autre part une dépense maximale de 1 673 570 \$ taxes incluses conditionnellement au financement par la Ville-Centre pour les travaux d'éclairage dudit terrain.

QUE soit approuvé d'une part le protocole d'entente entre la Ville de Montréal- Arrondissement de Montréal-Nord et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour l'utilisation du terrain sportif de la nouvelle école secondaire - secteur Montréal-Nord pour une durée de quinze ans

QUE soit autorisé d'autre part une dépense maximale de 1.673 570 \$ taxes incluses conditionnellement au financement par la Ville-Centre pour les travaux d'éclairage dudit terrain;

ET QUE soit recommandé au comité exécutif (Ville centre) d'approuver le financement de 1.673 570 \$ taxes incluses .

Signé par **Le**

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1248315001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver d'une part le protocole d'entente entre la Ville de Montréal- Arrondissement de Montréal-Nord et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pour l'utilisation du terrain sportif de la nouvelle école secondaire - secteur Montréal-Nord pour une durée de quinze ans et autoriser d'autre part une dépense maximale de 1 673 570 \$ taxes incluses conditionnellement au financement par la Ville-Centre pour les travaux d'éclairage dudit terrain.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a convenu avec le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) de l'utilisation du terrain sportif de la nouvelle école secondaire - Secteur Montréal-Nord. C'est ainsi, qu'à travers une correspondance du directeur général de la Ville de Montréal à la Société québécoise des infrastructures (SQI) datée du 28 février 2023, la Ville a confirmé son intérêt à défrayer les coûts d'aménagement du système d'éclairage dudit terrain sportif, sous réserve de l'obtention d'une soumission détaillée des coûts et d'un échéancier de réalisation. Étant donné que la Ville n'est pas propriétaire de ce terrain, une entente d'utilisation de cette installation est requise afin d'immobiliser cet investissement. En effet, l'aménagement du système d'éclairage du nouveau terrain sportif est estimé à 1 673 570 \$ taxes incluses . Le présent projet d'entente d'utilisation de cette installation entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île permettra à la Ville d'immobiliser cet investissement dans son PDI.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'entente intervenue entre la Ville de Montréal- Arrondissement de Montréal-Nord et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île concerne l'utilisation du terrain sportif de la nouvelle école secondaire à Montréal-Nord pour une durée de quinze ans à compter de la date de la signature en contrepartie du financement des travaux d'éclairage du terrain. Dans ce protocole d'entente, l'Arrondissement de Montréal-Nord s'engage à :

- Faire parvenir au Centre de services scolaire, au plus tard au 1er avril de chaque année, son calendrier d'utilisation de l'Installation.
- Utiliser l'Installation avec soin et diligence et sans y pratiquer des activités susceptibles de les endommager au-delà d'une usure normale et selon les conditions

- d'utilisation de terrain de soccer
- Prendre en charge les frais de consommation électrique pour l'éclairage et le contrôle de l'éclairage du Terrain.
- Défrayer les coûts totaux des travaux pour l'aménagement du système d'éclairage de l'installation.
- Investir une somme maximale d'un million six cent soixante treize mille cinq cent soixante-dix dollars (1 673 570 \$) , taxes incluses, pour les coûts d'aménagement du système d'éclairage du terrain sportif situé sur le site de la nouvelle école secondaire à Montréal-Nord.
- Communiquer à l'autre partie, dans un délai de vingt (20) jours de la date à laquelle une défectuosité lui a été signalée par écrit, les actions prises en vue de régler celle-ci.

En contrepartie, le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île s'engage à :

- Utiliser l'Installation avec soin et diligence et sans y pratiquer des activités susceptibles de les endommager au-delà d'une usure normale et selon les conditions d'utilisation de terrain de soccer
- Transmettre à la Ville l'horaire d'utilisation des activités de l'École au plus tard au 1er mars de chaque année.
- Communiquer à l'autre partie, dans un délai de vingt (20) jours de la date à laquelle une défectuosité lui a été signalée par écrit, les actions prises en vue de régler celle-ci.

Concernant l'utilisation des plateaux sportifs, les parties reconnaissent que les installations ne peuvent être utilisées que pour des fins éducatives ou sportives.

Utilisation par le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île :

- le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île possède un droit d'utilisation prioritaire des installations de 7 h à 19 h pendant les jours de semaine de l'année scolaire;
- le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île pourra, sur réservation préalable et sous réserve de leur disponibilité, utiliser les installations en dehors de ses heures prioritaires.

Utilisation par l'Arrondissement de Montréal-Nord :

- l'Arrondissement de Montréal-Nord possède un droit d'utilisation prioritaire des installations de 19 h à 23 h, les jours de semaine, pendant l'année scolaire, et de 8 h à 23 h, les fins de semaine et pendant les congés scolaires;
- l'Arrondissement de Montréal-Nord pourra, sur réservation préalable et sous réserve de leur disponibilité, utiliser les installations en dehors de ses heures prioritaires.

L'Arrondissement de Montréal-Nord et Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île peuvent mutuellement demander l'ajout de périodes d'accessibilité supplémentaires dans le cadre d'événements spéciaux.

Chaque partie est responsable, pendant ses périodes d'utilisation des installations, de l'organisation, de l'administration, de la planification, de l'encadrement et de la surveillance de ses activités.

La présente entente est convenue pour une durée de quinze (15) ans à compter de sa signature.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Montréal-Nord, compte près de 93 000 habitants et 30% de sa population est âgé de moins de 29 ans. C'est le 10e arrondissement le plus peuplé de la Ville de Montréal. Avec un territoire de 11,1 km², une densité importante de citoyens par km² est constatée dans plusieurs secteurs. L'Arrondissement n'est propriétaire que de quelques équipements collectifs en sports qui ne permettent pas toutefois de répondre aux besoins de base de la population. La présente entente permettra à l'Arrondissement de Montréal-Nord et le Centre de services scolaire de définir les modalités et les conditions relatives à l'échange de services. Cet échange de service permettra à l'arrondissement de Montréal-Nord de bonifier son offre d'infrastructures sportives pour les résidents et les partenaires reconnus par la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sous réserves, de son approbation par les instances, La Ville de Montréal s'est engagée à défrayer les coûts d'aménagement du système d'éclairage du terrain sportif situé sur le site de la nouvelle école secondaire à Montréal-Nord s'élevant à 1 673 570 \$ taxes incluses. Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt *20-027 PISE 2020-2022 CM20 0670* de la Ville centrale dans le cadre du projet *38375 - Programme des installations sportives extérieures (PISE)*.

MONTRÉAL 2030

La signature de cette entente est en phase avec deux priorités de Montréal 2030 à savoir :

- P9: Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs repartis équitablement sur le territoire.
- P19: Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'Arrondissement de Montréal-Nord n'étant pas propriétaire de ce terrain sur son territoire, la signature de ce protocole d'entente assurera un accès à cette installation par les résidents et les partenaires reconnus par la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'Arrondissement à des fins sportives.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption au conseil d'arrondissement du 5 février 2024, le présent sommaire décisionnel sera transmis pour approbation aux instances centrales.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Yvette MUNEZERO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karine BOULAY, Montréal-Nord
Claudel TOUSSAINT, Montréal-Nord
Alexis ARCHAMBAULT, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Alexis ARCHAMBAULT, 1er février 2024
Claudel TOUSSAINT, 19 janvier 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soumaila KAFANDO
Conseiller en planification (professionnel
classe 2)

ENDOSSÉ PAR

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2024-01-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1239161003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 19 010,50 \$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 12 277, boulevard Rolland, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 mai 2024, et approuver le projet de convention à intervenir

IL EST RECOMMANDÉ

QUE soit accordée une contribution financière de de 19 010,50 \$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 12 277, boulevard Rolland, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 mai 2024;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-01-22 16:17

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1239161003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 19 010,50 \$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 12 277, boulevard Rolland, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 mai 2024, et approuver le projet de convention à intervenir

CONTENU

CONTEXTE

L'Éco-quartier, point de service dans l'Est, est situé au 12 277, boulevard Rolland, ce local convient très bien aux besoins du programme Éco-quartier dans le secteur Nord-Est. Ce local offre une grande visibilité à l'Éco-quartier, est très accessible aux résident(e)s du secteur, et est situé à proximité d'écoles et de services publics (Bibliothèque, aréna et Maison culturelle et communautaire).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

ÇA23 10 090 Accorder une contribution financière de 45 625,20 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour les frais de location et les frais afférents du local situé au 12277, boulevard Rolland, pour la période du 1er juin 2023 au 31 mai 2024 et approuver le projet de convention à intervenir.

ÇA22 10 087 - Accorder une contribution financière de 43 533 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour les frais de location et les frais afférents du local situé au 12277, boulevard Rolland, pour la période du 1er juin 2022 au 31 mai 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

ÇA19 10 304 - Accorder une contribution financière de 86 828 \$ à la Coop de solidarité Éconord; QUE soit approuvée la modification de la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme afin d'élargir le mandat concernant les résidus alimentaires en y incluant des activités de sensibilisation environnementales par l'ouverture d'un nouveau point de service dans le Nord-Est au 12277, boulevard Rolland et pour les frais de location du local et les frais afférents, et ce, jusqu'au 31 mai 2022; ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier.

DESCRIPTION

Depuis le 1er juin 2019, l'Éco-quartier, point de service dans l'Est, est situé au 12 277, Boulevard Rolland.

Un bail avec le propriétaire du Bâtiment (Les immeubles CGA S.E.N.C.) a été signé par le mandataire précédent du Programme Éco-quartier pour une période de cinq ans, soit du 1er juin 2022 au 31 mai 2026. Une clause indique que le bail sera transféré au nouveau mandataire à compter du 1er janvier 2024, si requis.

La Ville de Montréal défraie l'ensemble des coûts de location (loyer, taxes d'affaires, assurance, électricité, etc). Une reddition de compte est effectuée à la fin de l'exercice et un ajustement est effectué. Compte tenu que le locataire est un OBNL, une partie des taxes est remboursée.

JUSTIFICATION

Le programme Éco-quartier a pour mission de promouvoir et d'enraciner l'éco-civisme dans les habitudes de vie des citoyen(ne)s en vue d'améliorer leur milieu de vie par des actions environnementales ciblées. Les interventions de l'Éco-quartier restent à dimension locale, à l'échelle d'un quartier et la stratégie d'intervention mise sur l'information, la sensibilisation, l'éducation, la formation et la mobilisation des citoyens de l'ensemble de l'arrondissement. Le programme Éco-quartier est l'un des leviers choisis par l'administration pour atteindre ses engagements en matière d'environnement. L'atteinte de ces nombreux objectifs demande des changements importants de mentalité et de comportements chez les citoyen(ne)s, et des actions concrètes sur le terrain doivent ainsi être réalisées. Comme le programme Éco-quartier permet d'intervenir directement auprès de la population d'une façon ciblée et personnalisée, tout en s'adaptant aux besoins spécifiques locaux, il est un moyen privilégié pour viser une transition socio-écologique et développer la résilience et l'adaptation du milieu face aux changements climatiques.

Offrir un point de service à proximité des citoyen(ne)s est essentiel afin de mener à bien les objectifs du Programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de dix-neuf mille dix dollars et cinquante sous (19 010,50\$), taxes incluses, sera financée par le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics. La dépense mensuelle s'élève à trois mille huit cent deux dollars et dix sous (3 802,10\$).

Le détail des frais afférents au local se trouve en pièce-jointe.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue partiellement à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui de l'Éco-quartier est essentiel pour soutenir l'arrondissement dans l'atteinte de ses objectifs en matière d'environnement, de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques. Un local est nécessaire afin de rejoindre facilement les citoyen(ne)s, offrir un service de proximité et déployer les activités prévues au programme.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités prévues en lien avec l'utilisation du local seront réalisées dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion du programme Éco-quartier, de ses services et de ses points de service s'effectue principalement par l'Organisme par différents moyens de communications (site internet, médias sociaux, journaux locaux, communiqués, porte à porte, kiosques, événements spéciaux, etc.).

L'arrondissement pourra appuyer le rayonnement des activités du Programme Éco-quartier via les outils de communications à sa disposition.

Un protocole de visibilité en Annexe du Programme Éco-quartier précise les attentes en matière de communication et de visibilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier : prise de possession du local par l'Organisme

Mai : Renouvellement du loyer

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie GUILLEMETTE-LAVOIE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

Le : 2023-11-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1239161002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 13 866,56\$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 10 861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er janvier 2024 au 30 avril 2024, et approuver le projet de convention à intervenir.

IL EST RECOMMANDÉ

QUE soit accordée une contribution financière de 13 866,56\$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 10 861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er janvier 2024 au 30 avril 2024;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-01-22 16:18

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1239161002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 13 866,56\$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 10 861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er janvier 2024 au 30 avril 2024, et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

L'Éco-Quartier, point de service dans l'Ouest, est situé au 10 861, boulevard Pie-IX. Ce local convient très bien aux besoins du programme Éco-quartier, notamment vu son emplacement géographique.
 Ce local offre une grande visibilité à l'Éco-quartier, est très accessible aux résident(e)s du secteur. Il est bien desservi par le réseau de transport en commun, situé face au SRB Pie-IX.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 089 - Accorder une contribution financière de 41 599,68 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10861 boulevard Pie-IX, pour une période d'un an, soit du 1er mai 2023 au 30 avril 2024 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA22 10 088 - Accorder une contribution financière de 39 948,96 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10861 boulevard Pie-IX, pour une période d'un an, soit du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA21 10 083 - Accorder une contribution financière maximale de 39 341,16 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

DESCRIPTION

Depuis le 1er mai 2016, l'Éco-quartier est situé au 10 861 boulevard Pie-IX. Un bail avec le propriétaire Mouvement Jeunesse Montréal-Nord (Café Jeunesse Multiculturel) a été signé

par le mandataire précédent du Programme Éco-quartier pour une période de deux ans, soit du 1er mai 2022 jusqu'au 30 avril 2024, avec une possibilité de renouvellement d'une année, soit du 1er mai 2024 au 30 avril 2025. (art. 4.1).

La Ville de Montréal défraie l'ensemble des coûts de location (loyer, taxes d'affaires, assurance, électricité, etc.). Une reddition de compte est effectuée à la fin de l'exercice et un ajustement est effectué. Compte tenu que le locataire est un OBNL, une partie des taxes est remboursée.

JUSTIFICATION

Le programme Éco-quartier a pour mission de promouvoir et d'enraciner l'éco-civisme dans les habitudes de vie des citoyen(ne)s en vue d'améliorer leur milieu de vie par des actions environnementales ciblées. Les interventions de l'Éco-quartier restent à dimension locale, à l'échelle d'un quartier et la stratégie d'intervention mise sur l'information, la sensibilisation, l'éducation, la formation et la mobilisation des citoyens de l'ensemble de l'arrondissement. Le programme Éco-quartier est l'un des leviers choisis par l'administration pour atteindre ses engagements en matière d'environnement. L'atteinte de ces nombreux objectifs demande des changements importants de mentalité et de comportements chez les citoyen(ne)s, et des actions concrètes sur le terrain doivent ainsi être réalisées. Comme le programme Éco-quartier permet d'intervenir directement auprès de la population d'une façon ciblée et personnalisée, tout en s'adaptant aux besoins spécifiques locaux, il est un moyen privilégié pour viser une transition socio-écologique et développer la résilience et l'adaptation du milieu face aux changements climatiques.

Offrir un point de service à proximité des citoyen(ne)s est essentiel afin de mener à bien les objectifs du Programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de treize mille huit cent soixante-six dollars et cinquante-six sous (13 866,56\$), taxes incluses, sera financée par le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics.

La dépense mensuelle s'élève à trois mille quatre cent soixante-six dollars et soixante-quatre sous (3 466,64\$).

Le détail des frais afférents au local se trouve en pièce-jointe.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue partiellement à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui de l'Éco-quartier est essentiel pour soutenir l'arrondissement dans l'atteinte de ses objectifs en matière d'environnement, de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques. Un local est nécessaire afin de rejoindre facilement les citoyen(ne)s, offrir un service de proximité et déployer les activités prévues au programme.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités prévues en lien avec l'utilisation du local seront réalisées dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion du programme Éco-quartier, de ses services et de ses points de service s'effectue principalement par l'Organisme par différents moyens de communications (site internet, médias sociaux, journaux locaux, communiqués, porte à porte, kiosques, événements spéciaux, etc.).

L'arrondissement pourra appuyer le rayonnement des activités du Programme Éco-quartier via les outils de communications à sa disposition.

Un protocole de visibilité en Annexe du Programme Éco-quartier précise les attentes en matière de communication et de visibilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier : prise de possession du local par l'Organisme

Avril : Renouvellement du loyer

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie GUILLEMETTE-LAVOIE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

Le : 2023-11-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1241038001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 500 \$ à la Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre de l'activité du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui a eu lieu le 22 février 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.es

QUE soit autorisé une dépense de 500 \$ à la Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre de l'activité du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 22 février 2024;
ET QUE la dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1241038001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 500 \$ à la Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre de l'activité du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui a eu lieu le 22 février 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.es

CONTENU

CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élus pour l'année financière courante.

La Fondation de la Pointe-de-L'île a fait parvenir au cabinet de la mairesse une demande de soutien financier pour l'achat de publicité dans le cadre du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 22 février 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.es

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est recommandé d'autoriser une dépense de 500 \$ auprès de La Fondation de la Pointe-de-L'île pour l'achat d'une publicité lors du tournoi de golf, le 22 février 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.es pour l'année financière 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.es. Les fonds recueillis lors de ce tournoi de golf seront recueillis pour la persévérance scolaire.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 500 \$ sera imputée au budget de représentation des élu.es.
 Fournisseur : 145534

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandrine VILLON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2024-01-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1241038003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dépense de 400 \$ auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 26e édition du tournoi qui aura lieu du 5 au 11 février 2024, et ce, à même le budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière 2024.

QUE soit accordée une dépense de 400 \$ auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'une publicité dans le programme de la 26e édition du tournoi qui aura lieu du 5 au 11 février 2024, et ce, à même le budget de de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière 2024;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1241038003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dépense de 400 \$ auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 26e édition du tournoi qui aura lieu du 5 au 11 février 2024, et ce, à même le budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière 2024.

CONTENU

CONTEXTE

Les élu.es de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est recommandé d'accorder une dépense de 400 \$ auprès de Tournoi de Ringuette 96 de Montréal-Nord pour l'organisation du tournoi de ringuette de Montréal-Nord, et ce, à même le budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière 2024.

JUSTIFICATION

C'est l'un des plus grands tournois nationaux de ringuette au Québec Moustique-Intermédiaire de Longue-Pointe & Montréal-Nord qui en est à sa 26e édition et se déroulera du 5 au 11 février 2024. Dans le cadre de cette 26e édition, nous serons heureux d'accueillir environ 800 jeunes filles de 3 et 35 ans représentant les classes du niveau Moustique à Open. Grâce à l'appui de nos partenaires financiers ainsi qu'au travail de nos nombreux bénévoles, nous sommes convaincus que tous garderont de merveilleux souvenirs de leur participation à ce tournoi. Il sera donc, rafraîchissant de voir évoluer nos jeunes dans une saine compétition, pour l'amour de leur sport d'hiver préféré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 400 \$ sera imputée au budget de publicité / frais de représentation des élu.es.
 Fournisseur : 136660

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandrine VILLON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2024-01-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1244394003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services de 38 329,56 \$, taxes incluses, à l'organisme Un itinéraire pour tous, pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord en 2024 et approuver le projet de contrat à intervenir.

QUE soit accordée un contrat de services de 38 329,57 \$, taxes incluses, à l'organisme Un itinéraire pour tous, pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord;
QUE soit approuvé le projet de contrat à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1244394003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services de 38 329,56 \$, taxes incluses, à l'organisme Un itinéraire pour tous, pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord en 2024 et approuver le projet de contrat à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

La Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC) est un équipement municipal offrant une variété de services et d'activités que l'Arrondissement met à la disposition de ses citoyens et citoyennes ainsi que des organismes et institutions du territoire. Principal centre de diffusion culturelle de l'arrondissement, lieu de divertissement, d'apprentissages, de rassemblements, de socialisation et d'échanges intercommunautaires, la MCC est un milieu dynamique. Elle favorise l'émergence de talents, le développement de l'esprit d'initiative chez les citoyens et citoyennes ainsi que le rapprochement interculturel et intergénérationnel.

La MCC abrite : la bibliothèque Julio-Jean-Pierre, la salle de spectacle Oliver-Jones, une salle d'exposition, un studio de répétition, un espace de restauration ainsi que dix (10) salles réservées à des activités communautaires. On y trouve également les bureaux administratifs de différents organismes dont Un itinéraire pour tous (UIPT), lequel a pour mission de «soutenir la population dans l'appropriation de son pouvoir d'agir en l'outillant pour qu'elle améliore sa qualité de vie dans une perspective de développement social et de lutte contre la pauvreté» ainsi que la revitalisation du quartier nord-est.

UIPT est un partenaire de l'Arrondissement. À travers sa mission, il prolonge celle de l'Arrondissement auprès des citoyens et des citoyennes. Cette complémentarité s'inscrit également dans les valeurs et la philosophie de gestion de l'administration de l'Arrondissement. Elle se traduit notamment dans la gestion opérationnelle de l'immeuble entre les responsables d'UIPT et ceux de l'Arrondissement, l'articulation des politiques et stratégies pour en assurer l'accessibilité à l'ensemble de la population nord-montréalaise tout en maintenant sa vocation à la fois culturelle et communautaire à travers sa programmation.

Le présent sommaire vise à accorder un contrat de service de 38 329,57 \$, taxes incluses, pour 2024 à Un itinéraire pour tous pour couvrir le salaire d'une ressource dédiée à la gestion des locaux de la MCC sous la responsabilité d'UIPT, et à approuver le projet de contrat 2024, lequel comprend des exigences de l'Arrondissement en matière de reddition de comptes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 009 du 6 février 2023 - Accorder une contribution financière de 35 000 \$, pour l'année 2023, à Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

CA19 10 046 du 18 avril 2020-2022 - Autoriser une dépense de 105 000\$, pour les années 2020,2021 et 2022, afin d'assurer la mise en œuvre du protocole d'entente et approuver les modifications à l'annexe 1 concernant la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous.

CA19 10 046 du 18 avril 2019 - Autoriser une dépense de 35 000 \$, pour l'année 2019, afin d'assurer la mise en œuvre du protocole d'entente et approuver les modifications à l'annexe 1 concernant la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous.

CA18 10 125 du 9 avril 2018 - Approuver la modification à l'annexe 1 du protocole d'entente concernant la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire intervenue en 2017 entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous et autoriser, pour l'année 2018, une dépense de 35 000 \$ pour assurer la mise en oeuvre du protocole d'entente.

CA17 10 134 du 10 avril 2017 - Accorder une contribution financière de 35 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, pour l'année 2017, et approuver le projet de protocole d'entente triennal 2017-2019 à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA16 10 137 du 11 avril 2016 - Accorder une contribution financière de 35 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, pour l'année 2016, et approuver le nouveau protocole d'entente 2016 à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

DESCRIPTION

Soutenir Un itinéraire pour tous à titre de partenaire de l'arrondissement de Montréal-Nord pour la gestion des locaux de la MCC pour l'année 2024.

Nom de l'organisme : Un itinéraire pour tous

Titre du projet : Agent administratif pour la gestion des locaux de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC) sous la responsabilité d'UIPT.

Brève description du projet : Dans une perspective de service à la clientèle, l'agent administratif, responsable de la gestion des locaux de la MCC sous la responsabilité d'UIPT, aura comme tâches :

- d'assurer un soutien technique aux organismes, aux comités et aux citoyens qui occupent des locaux,
- répondre au téléphone, aux courriels, aux demandes de réservation de locaux,
- faire la gestion du prêt de matériel, accueillir les visiteurs, les diriger, les informer en lien avec leurs besoins,
- s'assurer que les demandes de réservation respectent les constats de l'organisme, compiler les fiches de présence,
- s'assurer que les fiches soient bien remplies et faire le suivi,
- s'occuper des réservations demandées par l'arrondissement de Montréal-Nord, faire la gestion des conflits, des plaintes et des situations problématiques en lien avec la

- réservation et la gestion des locaux,
• analyser des demandes de réservation.

Le mandat sera réalisé dans la période du 1er Janvier au 31 décembre 2024.

JUSTIFICATION

L'adoption du contrat de services 2024 est nécessaire compte tenu du mandat d'Un itinéraire pour tous et des besoins de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Le montant alloué de 38 329,56 \$, taxes incluses, à UIPT pour l'année 2024 permettra à l'organisme d'accomplir son mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de 38329.56 \$ taxes incluses, dépense nette de 35 000 \$ proposée à Un itinéraire pour tous provient du budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement, de vingt-six mille six cent quatre-vingt-dix-neuf et quatre-vingt-quatre (26 699,84 \$) plus TPS (1 333,99 \$) et TVQ (2 663,31 \$), soit un montant total de trente mille six cent quatre-vingt-dix-huit et quatorze (30 698,14 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de six mille six cent trente-sept et quarante-six (6 637,46 \$) plus TPS (331,87 \$) et TVQ (662,09 \$), soit un montant total de sept mille six cent trente et un et quarante-deux (7 631,42 \$), le 18 décembre 2024.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la convention.

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est nécessaire que ce dossier soit approuvé par le conseil d'arrondissement de février 2024 puisque le financement octroyé l'an passé pour payer le salaire de l'agent administratif, responsable de la mise en oeuvre du protocole d'entente, est dépensé. La contribution recommandée permettra d'assurer une continuité de services auprès des partenaires et des usagers de la MCC.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire-Acelie SENAT
Cheffe de section de la culture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-18

Dominique RIBERDY
Cheffe de division de la culture et des bibliothèques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claude TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1247606001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 novembre 2023 et au 31 décembre 2023.

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 30 novembre 2023 et au 31 décembre 2023.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247606001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 novembre 2023 et au 31 décembre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme décennal des immobilisations (PDI) sont dressés mensuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 361 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 octobre 2023.

DESCRIPTION

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2024-01-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1247606002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre 2023 et au 31 décembre 2023.

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre 2023 et au 31 décembre 2023.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1247606002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre 2023 et au 31 décembre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006-12). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA223 10 362 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2023.

DESCRIPTION

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 30 novembre 2023 et au 31 décembre 2023 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2024-01-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1239516002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement Montréal-Nord, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024

Il est recommandé d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement Montréal-Nord, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-01-22 16:24

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239516002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement Montréal-Nord, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) est responsable de la gestion du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105).

Au cours des dernières années, les investissements dans le maintien du réseau routier artériel ont permis d'améliorer la condition des rues. Les interventions étant davantage orientées vers la réhabilitation des chaussées, des efforts complémentaires sont maintenant requis afin de pallier la désuétude de certaines sections de trottoirs présentant des signes de dégradation avancée.

L'objet du présent dossier est d'offrir, au conseil municipal, que l'arrondissement prenne en charge la réalisation des travaux relatifs au programme de maintien des infrastructures pour la réfection mineure de trottoirs (RMT) à réaliser en 2024. La prochaine étape sera l'acceptation de l'offre de l'arrondissement par le conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0295 - 20 mars 2023 - Accepter les offres de services des arrondissements en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2023. (Dossier 1239796001),

- CM22 0359 - 21 mars 2022 - Accepter les offres de services des arrondissements en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT)

sur rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2022. (Dossier 1225276001).

DESCRIPTION

L'offre faite au conseil municipal est que l'arrondissement prenne en charge l'élaboration des plans et devis, le processus des appels d'offres, l'octroi de contrats et la surveillance de l'ensemble des travaux de reconstruction de trottoirs sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) prévus au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2024-2025 et au programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement (PRCPR) 2024-2025 de l'arrondissement, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières - réfection mineure de trottoirs 2024.

Numéro de demande : RMT24_MTN - Réfection mineure des trottoirs sur le RAAV

Cette offre s'adresse au Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR), et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Les tronçons de rues retenus pour les travaux de réfection mineure de trottoirs 2024 sont présenté dans le tableau suivant:

RUE	DE	À
STE-GERTRUDE C/E	LÉGER	GOUIN
STE-GERTRUDE C/E	AMOS	BAYONNE
HENRI-BOURASSA C/N	ARMAND-LAVERGNE	PELLETIER
ALBERT-BROSSEAU C/S	DRAPEAU	HENRIETTA
JEAN-MEUNIER C/O	CHARLEROI	LOUIS-FRANCOEUR
JEAN-MEUNIER C/O	LOUIS-FRANCOEUR	CASTILLE
LÉGER C/S	ROLLAND	LANGELIER
LÉGER C/N	ALBERT-HUDON	ALLARD
LÉGER C/N	ALLARD	LANGELIER
LÉGER C/N	LANGELIER	CHARTRAND
LÉGER C/N	CHARTRAND	ROLLAND

JUSTIFICATION

Lien avec les politiques, programmes et priorités de l'arrondissement 2024

Étant donné le nombre élevé de requêtes relatives à l'état des trottoirs, sur le RAAV, ce dossier est en lien avec les priorités de l'arrondissement, soit de favoriser la mobilité et la sécurité des citoyennes et citoyens. Il permettra notamment de répondre efficacement aux demandes de la population en lien avec des problématiques de trottoirs dangereux ainsi que pour faciliter la circulation des usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier ne comporte pas d'implication financière à cette étape-ci.

Le financement à 100 % du projet est à la charge du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR).

L'enveloppe budgétaire allouée à l'arrondissement de Montréal-Nord pour la réalisation en 2024 est de **370 000,00 \$** net de ristourne.

Programme 55859 - Programme de maintien des infrastructures routières.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative (voir grille d'analyse en pièce jointe)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative (voir grille d'analyse en pièce jointe)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute activité de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le service des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plans et devis : Janvier-Février 2024
Appel d'offres et octroi contrat : Mars-Avril 2024
Réalisation : Mai-Aôut 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Nam NGUYEN, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Nam NGUYEN, 16 janvier 2024
Patrick RICCI, 15 janvier 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed BARECHE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-12-13

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1249516001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur le boulevard Industriel entre le boulevard Lacordaire et Saint-Michel, pour 2024 et 2025, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

QUE soit offert au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur le boulevard Industriel entre le boulevard Lacordaire et Saint-Michel, pour 2024 et 2025, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) .

Signé par **Le**

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1249516001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur le boulevard Industriel entre le boulevard Lacordaire et Saint-Michel, pour 2024 et 2025, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

CONTENU

CONTEXTE

Au cours des dernières années, les investissements dans le maintien du réseau routier ont permis d'améliorer significativement la condition des rues du réseau artériel en donnant à ces dernières une durée de vie supplémentaire. Les interventions étant davantage orientées vers la réhabilitation des chaussées et la reconstruction de certaines sections de trottoirs présentant des signes de dégradations avancées.

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) , via ses programmes de maintien des infrastructures routières - Réfection mineure de trottoirs (RMT) et programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) des chaussées mets à la disposition des arrondissements un budget pour réaliser ces travaux. Ces interventions contribuent à améliorer les infrastructures collectives, et ce, afin d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués au maintien des réseaux témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer le service offert aux citoyens en offrant des infrastructures de qualité.

Conformément au nouveau plan d'action de la Ville de Montréal pour remplacer tous les branchements d'eau en plomb sur son territoire, d'ici 2030, incluant le côté privé, la prise en charge des travaux de RESEP par l'Arrondissement contribue à accroître le taux de réalisation des travaux et à atteindre les objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau en matière de plomb.

Pour ces raisons, l'Arrondissement de Montréal-Nord s'est fixé comme objectif la prise en charge de la conception par l'équipe interne, la coordination et la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) et les travaux du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) ainsi que la réfection des trottoirs entre le boulevard Lacordaire et Saint-Michel, sur le boulevard Industriel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0443 - 20 avril 2021 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

CA23 10 208 - 27 juin 2023 - Offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur le boulevard Industriel entre le boulevard Lacordaire et Saint-Michel, pour 2024, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) (Sommaire décisionnel 1239516001)

DESCRIPTION

Sans s'y limiter, les interventions résultant des travaux de RESEP sont les suivants :

- Remplacement d'environ 23 branchements d'eau en plomb dans les sections publiques et privées conformément au règlement 20-030;
- Réfection arrière du trottoir (Asphalte - dalle de béton - pavé de béton - bordure de béton, etc.), si requise;

Sans s'y limiter, les interventions résultant des travaux du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) sont les suivants :

- Planage de la chaussée;
- Décontamination de la fondation supérieure de la chaussée;
- Pavage de la chaussée;
- Reconstruction de sections de trottoir et bordures, si requise;
- Section des cheminées de chambre de vanne à remplacer ou niveler, si requise;
- Section de puisard à remplacer ou niveler, si requise;
- Section de cheminée de regard à remplacer ou niveler, si requise.

Les travaux sont planifiés comme suit:

Réalisation 2024: De Moisan à Saint-Michel

Réalisation 2025: De Lacordaire à Moisan

Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb (directive S-DRE-SE-D-2021-03) s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée et ce, conformément au règlement 20-030. Les travaux auront lieu sur le boulevard industriel entre le boulevard Lacordaire et Saint-Michel.

Des travaux de réhabilitations de l'aqueduc sont prévus pour 2025 sur le boulevard Industriel entre Moisan et Lacordaire. Ces travaux qui ne sont pas inclus dans ce contrat sont préalables aux travaux de PCPR.

La Direction de la gestion des actifs (DGA) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel. Les coûts assumés par la DGA pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Le coût relatif aux remplacements d'entrées de

service en plomb sur le domaine privé sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement # 20-030

Les travaux seront réalisés entre juin 2024 et décembre 2025, selon le calendrier prévisionnel inscrit au dossier.

L'arrondissement Montréal-Nord agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGA informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans émis pour construction devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011, ainsi que toutes les pièces justificatives liées à la conformité des travaux.

JUSTIFICATION

Ce dossier permet à l'arrondissement de Montréal-Nord de répondre à ses engagements envers les citoyens concernant l'amélioration des infrastructures collectives ainsi que de diminuer le risque au niveau de la santé publique en assurant une eau potable de qualité sans la présence de plomb. Aussi, l'arrondissement s'assure de diminuer ses interventions d'urgence sur son réseau pour travailler de façon planifiée et d'éviter des excavations futures dans des chaussées nouvellement refaites et en bon état.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux pour le remplacement des entrées de service en plomb seront entièrement assumés par la DGA pour les parties publiques et privées incluant les coûts des contingences, incidences et les honoraires des services professionnels pour le contrôle qualitatif qui découlent de ces travaux.

Pour les travaux de RESEP dans la partie privée, celle-ci sera payée par les propriétaires concernés, les factures seront envoyées à la fin de l'année après compilation de toutes les RESEP faites à travers la Ville de Montréal.

Les coûts des travaux pour la réhabilitation de la chaussée ainsi que la réfection des trottoirs seront entièrement assumés par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) incluant les coûts des contingences, incidences et les honoraires des services professionnels pour le contrôle qualitatif qui découlent de ces travaux.

Montants nets de ristourne :

Travaux 2024:

1 313 446,76 \$: Travaux reliés au remplacement des entrées de service en plomb (**RESEP**)

4 048 240,71 \$: Travaux (et autres éléments) reliés au pavage (**PCPR**)

1 882 897,05 \$: Travaux (et autres éléments) reliés à la réfection des trottoirs et bordures. (**RMT**)

Travaux 2025:

291 498,34 \$: Travaux reliés au remplacement des entrées de service en plomb (**RESEP**)

838 053,19 \$: Travaux (et autres éléments) reliés au pavage (**PCPR**)

186 098,60 \$: Travaux (et autres éléments) reliés à la réfection des trottoirs et bordures. (**RMT**)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où la demande visée par le présent sommaire n'est pas autorisée, l'Arrondissement ne pourra pas octroyer de contrat pour ce projet qui touche des infrastructures relevant de la DGA.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19 n'a été décelé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une procédure de communication sera établie lors de la réalisation des travaux afin d'aviser les citoyens et de réduire les impacts des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plans et devis: Février-mars 2024

Appel d'offres pour travaux: printemps 2024

Période des travaux: printemps - été 2024 à la fin automne 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Mhand BELHADI, Service de l'eau

Noureddine HANOUZ, Service de l'eau

Nam NGUYEN, Service des infrastructures du réseau routier

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Roland KONE, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 30 janvier 2024

Nam NGUYEN, 30 janvier 2024

Noureddine HANOUIZ, 29 janvier 2024

Mhand BELHADI, 29 janvier 2024

Roland KONE, 29 janvier 2024

Patrick RICCI, 29 janvier 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed BARECHE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-29

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1243301001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de 50 000 \$, à même les fonds d'urgence, destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité.

IL EST RECOMMANDÉ :

QU'il soit autorisé un virement de 50 000 \$, à même les fonds d'urgence destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-01-22 16:16

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1243301001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de 50 000 \$, à même les fonds d'urgence, destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement, avec la collaboration de ses partenaires, vise à accroître ses efforts de sensibilisation et d'inspections systématiques portant sur la salubrité des logements en conformité avec les orientations du plan stratégique *Oser ensemble Montréal-Nord 2025*. Le parc de logement de l'arrondissement est principalement constitué d'unités locatives (multiplex) : 72 % des ménages de Montréal-Nord sont locataires. Parmi ceux-ci, plusieurs éprouvent des difficultés financières pour se loger adéquatement; deux ménages sur cinq consacrent plus de 30 % de leur revenu pour se loger (10 500 ménages). En raison de divers facteurs dont notamment les méthodes de construction de l'époque et le manque d'entretien à long terme, une part importante du parc de logement présente des enjeux liés à la salubrité : isolation, moisissures visibles, coquerelles, punaises de lit et rongeurs.

La création d'un fonds d'urgence dédié à la réalisation de travaux par l'arrondissement en lieux et place des propriétaires en défaut, qui n'offrent pas leur collaboration devant des problématiques auxquelles est confrontée une clientèle vulnérable, s'inscrit dans une volonté de l'arrondissement visant à intensifier la lutte à l'insalubrité et améliorer la qualité des conditions de vie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10249 Autoriser un virement de 25 000 \$, à même les fonds d'urgence, destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité. 1233301003.
Résolution no CA18 10046

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) prévoit que l'autorité compétente peut en vertu des articles 17 et 18, en cas de défaut du propriétaire d'un immeuble, en plus de tout autre recours prévu par la loi, exécuter ou faire exécuter, aux frais de ce propriétaire, toute action que ce règlement lui impose de faire en rapport avec ledit immeuble.

Les frais encourus par la Ville peuvent constituer une créance prioritaire sur l'immeuble visé. Ces frais peuvent également être garantis par une hypothèque légale sur cet immeuble.

Le fonds d'urgence de 50 000 \$ permettra à l'arrondissement de réaliser certains travaux urgents et ponctuels, qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le fonds d'urgence de 50 000 \$ sera financé par le surplus non-affecté de l'arrondissement de Montréal-Nord .

Les informations financières sont incluses dans l'intervention de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Monique ROY
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-16

Katherine DUROCHER
c/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1241038002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner le remboursement du déplacement de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord afin de rencontrer la Ministre Mme Isabelle Charest à Québec dans le cadre du projet « Centre sportif de Montréal-Nord», pour un montant de 308.48\$.

QUE soit entériné le remboursement de 308,48\$ à Mme Christine Black, mairesse de Montréal-Nord pour son déplacement à Québec qui a eu lieu le 5 octobre 2023;
ET QUE la dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par **Le**

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1241038002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner le remboursement du déplacement de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord afin de rencontrer la Ministre Mme Isabelle Charest à Québec dans le cadre du projet « Centre sportif de Montréal-Nord», pour un montant de 308.48\$.

CONTENU

CONTEXTE

La rencontre de Mme Christine Black et de la Ministre Mme Isabelle Charest à Québec, le 5 octobre 2023 dernier avait pour but de présenter le Projet du Centre sportif de Montréal-Nord - Phase 1 : volet aquatique dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) et de déposer une demande de contribution financière pour la réalisation du futur Centre sportif de Montréal-Nord ayant prévu un investissement de 97 M\$ en 2028 dans son plan décennal d'investissement pour ce projet important dans l'Est de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

L'arrondissement de Montréal-Nord a lancé une campagne de mobilisation, le 14 octobre dernier, ayant pour but de susciter l'adhésion de la population, des organismes et des acteurs socio-économiques de notre milieu à ce projet emballant. Ainsi, nous avons réussi à créer un engouement autour de l'urgence de travailler au développement d'équipements collectifs de qualité pour le mieux-être de nos citoyens et citoyennes. Lors de cet événement festif, plus de 700 personnes sont venues appuyer la construction du futur Centre sportif de Montréal-Nord, une infrastructure qui sera accessible, inclusive et sécuritaire. Ce projet revêt un caractère symbolique et constitue déjà une grande source de fierté pour les Nord-Montréalais, à cause de notre déficit d'installations collectives sportives depuis de nombreuses années.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 25 LTÉM, le maire n'est pas tenu d'obtenir du conseil une autorisation préalable lorsqu'il agit dans l'exercice de ses fonctions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement effectuera un remboursement de 308,48 \$ à Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, conformément à l'encadrement administratif « Déplacement à la demande de l'employeur et dépenses afférentes - Directive »

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandrine VILLON

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD

Le : 2024-01-17

Chargée de secrétariat

directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1247040001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 du cadastre du Québec

Il est recommandé :

QUE soit donné un avis de motion pour le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 du cadastre du Québec;

QUE soit présenté et déposé un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 du cadastre du Québec;

QUE soit adopté le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 du cadastre du Québec;

ET QU'une consultation publique soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-01-22 15:30

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247040001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée afin d'autoriser la création d'un îlot mixte (résidentiel et commercial) à l'angle du boulevard Lacordaire et de la rue de Charleroi. Le projet vise la construction d'un bâtiment d'un gabarit de cinq à huit étages.

La réalisation du projet nécessite au préalable la modification du Plan d'urbanisme, puisque la hauteur et la densité de la proposition sont supérieures aux paramètres actuels. De plus, le site visé est sous l'affectation « Secteur d'activités diversifiées », laquelle ne permet l'habitation que moyennant une démonstration quant à la compatibilité avec les usages, l'intensité des nuisances et des risques et la nature du cadre bâti.

Le site

Le site, d'une superficie totale d'environ 8746 mètres carrés, est actuellement occupé par une partie de l'actuelle aire de stationnement de la Place Bourassa. L'espace est entièrement minéralisé à l'exception d'une bande d'isolement gazonnée et plantée en bordure de rue.

Le milieu d'insertion

Le secteur visé par la demande est situé à la jonction de plusieurs grands projets de mobilité, soit le Métrobus Henri-Bourassa et le Réseau express vélo du boulevard Lacordaire. De plus, selon les informations publiquement disponibles, une branche du Projet structurant de l'Est pourrait passer dans ce secteur.

Ce secteur est également marqué par la présence de grandes surfaces commerciales bordées de vastes espaces de stationnement offrant un considérable potentiel de rénovation.

Ces caractéristiques laissent entrevoir une transformation importante du secteur. Dans ce contexte, l'arrondissement a entamé un exercice de planification détaillée dans le but de définir une vision, des orientations et des objectifs permettant d'encadrer les futurs développements.

Le projet prévu à l'intersection du boulevard Lacordaire et de la rue de Charleroi s'inscrit dans un projet d'ensemble visant la rénovation du vaste site commercial regroupant la Place Bourassa et le centre commercial à ciel ouvert adjacent et en est la première manifestation. En effet, le propriétaire du site a amorcé une planification visant à requalifier le site en créant des milieux de vie complets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le projet

La réalisation d'une première phase de développement permettra d'établir les bases pour le développement de l'ensemble du site, tout en optimisant l'espace utilisé à des fins de stationnement. Le projet permettra notamment d'encadrer l'intersection et de consolider le tissu urbain existant. Les diverses composantes du projet, notamment la volumétrie et l'architecture proposées, tiennent compte des principes de conception bioclimatique et visent à créer une intégration harmonieuse avec le quartier environnant.

Les phases ultérieures seront développées comme suite à l'adoption du Programme particulier d'urbanisme élaboré par l'arrondissement.

La modification du Plan d'urbanisme

Au Plan d'urbanisme, l'ensemble du lot 1 990 029, incluant le site visé par la demande, est compris dans le secteur de densité 15-10, où sont permis les bâtiments d'un maximum de quatre étages avec un taux d'implantation faible ou moyen.

De plus, ce lot est compris dans l'aire d'affectation « Activités diversifiées », laquelle ne permet l'habitation que moyennant une démonstration quant à la compatibilité avec les usages, l'intensité des nuisances et des risques et la nature du cadre bâti.

La demande consiste à agrandir le secteur de densité 15-07 adjacent pour y inclure une partie du lot 1 990 029 d'environ 82 mètres sur 106 mètres, correspondant à une superficie approximative de 8746 mètres carrés à l'intersection du boulevard Lacordaire et de la rue de Charleroi.

Règlement pour une métropole mixte

Le Plan d'urbanisme prévoit que des exigences additionnelles en matière de logement abordable s'appliqueront progressivement dans certains secteurs, en lien avec les nouvelles possibilités de densification résidentielle qu'il offrira.

Conformément à cette orientation et dans la continuité des balises formulées dans le dossier décisionnel 1207252001, une modification du Règlement pour une métropole mixte (20-041) sera recommandée au conseil municipal concurremment à l'adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme dont il est question dans le présent dossier décisionnel.

Cette modification du Règlement 20-041 visera l'ajout d'une zone de logements abordables à l'endroit où la modification au Plan d'urbanisme permet d'augmenter la superficie constructible résidentielle en l'occurrence, sur le lot identifié par le numéro 1 990 029. Puisque cette augmentation de potentiel constructible est de 100%, les balises formulées dans le dossier décisionnel 1207252001 prévoient la création d'une zone de type 2, c'est-à-dire une exigence de 20% de logements abordables. La modification du Règlement pour une métropole mixte fera l'objet d'une décision distincte du conseil municipal.

JUSTIFICATION

Avis du comité consultatif d'urbanisme

À la séance du 5 décembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable. Il recommande également que le projet soit amélioré à l'égard de:

- La bonification du nombre de logements familiaux;

- L'intégration de logements sociaux et le respect du règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041);
- La formalisation et l'aménagement des rues encadrant le projet;
- L'insertion adéquate du projet dans le contexte environnant advenant qu'aucune phase subséquente ne soit réalisée;
- L'aménagement convivial pour le piéton, notamment aux abords de la rue de Charleroi;
- La rationalisation de l'espace occupé par le stationnement;
- La possibilité d'intégrer une piste cyclable au projet pour les futures phases;
- La bonification des espaces de détente privés (cour intérieure ou toiture végétalisée);
- La validation des conditions requises pour la plantation d'arbres à moyen ou grand déploiement, notamment la quantité de terre requise au-dessus d'une dalle.

Le comité a par ailleurs souligné la qualité de la proposition architecturale, notamment les jeux de volume, le choix des teintes et les changements de matériaux permettant de briser la monotonie. Le choix des matériaux a aussi été soulevé, précisant qu'il s'harmonise bien avec les caractéristiques architecturales du milieu dans lequel le projet s'inscrit.

Avis du comité Jacques-Viger

À la séance du 15 décembre 2023, le comité Jacques-Viger a émis un avis favorable avec les recommandations suivantes:

- Considérer la possibilité de densifier davantage les alentours du grand parc proposé de manière à mieux l'encadrer;
- Déterminer un phasage et des mécanismes, telles des ententes de développement, pour assurer la réalisation du grand parc et des autres espaces publics;
- Éclaircir les enjeux de réalisation, de responsabilité et d'entretien des espaces semi-privés.

Avis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

CONSIDÉRANT les projets structurants de mobilité prévus ou annoncés dans le secteur visé par la demande;

CONSIDÉRANT que le projet est localisé dans un secteur voué à une transformation et à une intensification des activités;

CONSIDÉRANT que le site est actuellement occupé par un espace de stationnement propice à une requalification;

CONSIDÉRANT que l'ajout de la composante résidentielle pourrait contribuer au soutien du développement commercial et des projets de transports collectifs et actifs à venir;

CONSIDÉRANT que la proposition vise la création de milieux de vie complets;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande favorablement la demande de modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 à l'intersection du boulevard Lacordaire et de la rue de Charleroi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Projet contribuant à la diversification et la densification d'un secteur à proximité de trois importants projets de mobilité, soit le Métrobus Henri-Bourassa, le Réseau express vélo du boulevard Lacordaire et le Projet structurant de l'Est.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement et une consultation publique sera tenue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

5 février 2024 – Avis de motion et adoption du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme.

- Février - mars 2024 – Consultation publique.
- 2 avril 2024 – Adoption d'une résolution demandant au conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme.
- Avril 2024 – Présentation au comité exécutif.
- Avril 2024 – Adoption par le conseil municipal du règlement modifiant le Plan d'urbanisme.
- Mai-juin 2024 – Avis public annonçant la possibilité de demander à la Commission municipale du Québec un avis sur la conformité du règlement au Schéma d'aménagement.
- Entrée en vigueur du règlement à l'expiration du délai pour faire une demande à la Commission municipale, si aucune demande n'a été reçue. Si une demande a été reçue, entrée en vigueur du Règlement sur délivrance de l'attestation de conformité par la Commission municipale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Caroline LÉPINE, 19 janvier 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2024-01-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

**Dossier # : 1236079019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'agrandissement sur un étage en cour arrière du bâtiment unifamilial existant, au 5815, rue Joseph-Dufresne, sur le lot 1 096 585 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé:

Que soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement sur un étage en cour arrière du bâtiment unifamilial existant, au 5815, rue Joseph-Dufresne, sur le lot 1 096 585 du cadastre du Québec, et ce, conformément aux documents déposés, soit :

- Plan d'aménagement, modélisation couleur et plan d'aménagement paysager, préparés par monsieur Mike Macchiagodena et déposés à la DAUSE le 14 septembre 2023;
- Plan d'implantation préparé par monsieur Mike Macchiagodena et déposé à la DAUSE le 14 septembre 2023;
- Certificat de localisation préparé par monsieur Julien Lamarche Marcotte, arpenteur-géomètre chez PLG Arpenteur géomètres, daté du 5 novembre 2018;

Et que cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes:

- Que les travaux de construction débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution sous peine de rendre caduque cette résolution;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient exécutés dans les 12 mois suivants la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

Et que le tout soit applicable sur le lot actuel 1 096 585 du cadastre du Québec.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-01-22 16:02

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1236079019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'agrandissement sur un étage en cour arrière du bâtiment unifamilial existant, au 5815, rue Joseph-Dufresne, sur le lot 1 096 585 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée le 14 septembre 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises visant à autoriser l'agrandissement sur un étage en cour arrière du bâtiment unifamilial existant situé au 5815, rue Joseph-Dufresne, sur le lot 1 096 585 du cadastre du Québec. Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant le projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.15 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le projet vise l'agrandissement sur un étage en cour arrière du bâtiment unifamilial existant situé au 5815, rue Joseph-Dufresne.

Le secteur où se trouve le bâtiment à l'étude est caractérisé en grande majorité par des bâtiments isolés unifamiliaux d'un étage, d'une architecture et d'une typologie homogène proposant des parements de briques rougeâtre.

En résumé, le projet résidentiel présente les caractéristiques suivantes :

- Un agrandissement arrière de 6,01 m par 11,05 m dans le prolongement des murs latéraux;
- Un taux d'implantation de 36,7%;
- Une nouvelle brique installée sur les quatre façades du bâtiment, de marque *Glen-Gery, Tuscan series FS15 Sunset Flashed*, de couleur rougeâtre avec différents tons;
- Du bardeau d'asphalte noir charbon, similaire à l'existant;
- Un nouveau balcon en béton en façade avec garde-corps en aluminium noir

- soudé;
- L'ajout et la modification aux dimensions des ouvertures afin de favoriser l'éclairage naturel;
- La coupe de deux arbres matures en cour arrière à proximité de l'agrandissement;
- L'ajout de cinq nouveaux arbres plantés en pleine terre (Chêne anglais).

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, touchant l'agrandissement d'un volume existant visible de la voie publique.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée le 14 septembre 2023 à la DAUSE en vertu du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but l'agrandissement sur un étage en cour arrière d'un bâtiment unifamilial existant;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU, lors de la séance du 5 décembre 2023, ont recommandé favorablement la présente demande aux conditions suivantes :

- Que les travaux de construction débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution sous peine de rendre caduque cette résolution ;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient exécutés dans les 12 mois suivants la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

De plus, un rapport d'un ingénieur forestier soumis dans les jours qui ont suivi la séance du 5 décembre démontre que l'un des deux arbres est déjà malade et que, dans le contexte de du projet d'agrandissement, les deux arbres devraient être abattus

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Léandre CAMPEAU-LÉVESQUE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2024-01-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

**Dossier # : 1237758007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-062 afin de permettre la rénovation du chalet du parc Saint-Laurent ainsi que l'installation d'une enseigne sur socle, sur le lot 1 301 050 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

Que soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution PP-062 afin de permettre la rénovation du chalet du parc Saint-Laurent ainsi que l'installation d'une enseigne sur socle, sur le lot 1 301 050 du cadastre du Québec, les dérogations suivantes :

- De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R.1562 afin d'autoriser les planches à clin d'acier et les panneaux de fibrociment comme revêtement du chalet du parc;
- De déroger à l'article 238.2 du Règlement de zonage R.R.1562 afin d'autoriser un maximum de cinq enseignes sur socle et une enseigne d'identification murale par bâtiment pour l'établissement du parc Saint-Laurent (Ville de Montréal);
- De déroger à l'article 92.35 du Règlement de zonage R.R.1562 afin d'autoriser une murale sur le mur comportant l'entrée principale du chalet du parc;
- De déroger à l'article 238.9 du Règlement de zonage R.R.1562 afin d'autoriser que les enseignes sur socle soient installées dans le parc Saint-Laurent, à un minimum de 0,9m de la bordure de rue ou trottoir;

Le tout aux conditions suivantes :

- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-01-22 16:03

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237758007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-062 afin de permettre la rénovation du chalet du parc Saint-Laurent ainsi que l'installation d'une enseigne sur socle, sur le lot 1 301 050 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée le 22 septembre 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises visant à autoriser la rénovation du chalet du parc Saint-Laurent ainsi que l'installation d'une enseigne sur socle, situé sur le lot 1 301 050 du cadastre du Québec.

Pour ce faire, une autorisation en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est requise puisque le projet de construction déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 notamment pour les types de revêtements autorisés, le nombre d'enseignes, l'emplacement de la murale ainsi que la distance des enseignes sur socle par rapport à la bordure de rue ou trottoir.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant la construction du projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Un projet relatif à un équipement collectif qui appartient à une municipalité ou à un organisme compétent est exempt d'approbation référendaire, article 123.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Plan d'action collectif de Montréal-Nord – Priorité jeunesse 2017-2027

L'arrondissement de Montréal-Nord procède à la construction ou à la rénovation de trois chalets de parcs. Ces chalets sont situés dans trois secteurs géographiques stratégiques de l'arrondissement: l'est, le centre et l'ouest. L'arrondissement se concentre d'abord sur ces secteurs en raison du déficit d'équipements collectifs et communautaires qui caractérisent ces milieux.

Nouveaux sites d'activités de socialisation, culturelles et de loisirs, principalement à l'intention des jeunes, mais aussi d'autres groupes comme les aînés et les familles, ces installations visent à favoriser le développement de liens sociaux et intergénérationnels dans

une perspective d'inclusion et de relations interculturelles harmonieuses.

Le chalet du parc Saint-Laurent a été construit en 1970. Ayant subi très peu de rénovations depuis, il est vétuste et désuet depuis de nombreuses années. La localisation du chalet est en recul de la rue, l'aménagement paysager est bondé de végétation qui permet les cachettes, l'éclairage extérieur est insuffisant et la fenestration est vieille et occultée par des installations temporaires, de la végétation et des grillages qui rendent difficile leur entretien.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 124 – 1^{er} mai 2023 – Adjuger à Patriarche Architecture Inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note finale pour un montant de 473 429,11 \$, taxes incluses, un contrat pour services professionnels en architecture, ingénierie du bâtiment et architecture de paysage pour la rénovation du chalet du parc Saint-Laurent et autoriser une dépense de 85 217,24 \$, taxes incluses, pour contingence d'honoraires, pour une dépense totale de 558 646,35 \$, et approuver la Convention de services professionnels à intervenir entre Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et la firme. Appel d'offres no.1101 / 05 soumissions.

DESCRIPTION

Le projet vise donc un curetage complet du bâtiment, c'est-à-dire que tout sera refait, à l'exception des éléments structuraux. Un aménagement paysager sera réalisé et une enseigne sur socle sera ajoutée pour mieux afficher le bâtiment.

En 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à financer la rénovation du chalet. Ces démarches ont débuté en 2019.

Les principaux enjeux:

- État de vétusté généralisé du bâtiment;
- Accès au bâtiment;
- Sécurité et visibilité du bâtiment.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes.

Architecture :

- Réaménagement complet de toutes les pièces intérieures;
- Agrandissement en hauteur pour l'ajout d'un ascenseur à l'avant et ajustement de l'enveloppe pour cet ajout;
- Ajout d'une murale sur le nouveau volume extérieur de l'ascenseur;
- Aménagement d'une terrasse au sol en béton à l'arrière avec rampe d'accès;
- Réorganisation et remplacement de toutes les portes et les fenêtres intérieures, extérieures;
- Ajout d'une petite mezzanine dans la partie haute de la toiture centrale;
- Remplacement de toutes les composantes de l'enveloppe, à l'exception de la structure.

Architecture de paysage et affichage :

- Réaménagement paysager complet;
- Ajout de mobilier urbain;
- Ajout de zones végétalisées et de plantations;
- Ajout d'éclairage sur le bâtiment et les surfaces extérieures autour du bâtiment;
- Ajout d'une enseigne extérieur sur le bâtiment;

- Ajout d'une stèle à l'avant du bâtiment;
- Déplacement d'une stèle existante à l'avant du chalet des baigneurs vers l'avenue de la gare.

Ingénierie - Structure et Civil :

- Renforcement structural au niveau des toits plats;
- Renforcement structural au niveau des poutres de la toiture centrale;
- Corrections et imperméabilisation partielle des fondations;
- Agrandissement des fenêtres au sous-sol pour apport de lumière;
- Remplacement des margelles (fenêtres au sous-sol) et remplacement des caillebotis au-dessus.

Le projet propose les revêtements suivants :

- Brique d'argile rouge polychrome pour la façade principale et arrière;
- Brique de béton grise pour les retraits et les murs latéraux;
- Bardeau d'asphalte noir pour la toiture;
- Panneaux d'acier gris pour les fascias et murs supérieurs;
- Panneaux d'aluminium pour les soffites et les éléments architecturaux;
- Panneaux de fibrociments pour la murale;
- Panneaux en composites pour ceinturer les bacs des matières résiduelles.

Pour l'apparence générale du pavillon, la réflexion de l'architecte consiste à éclaircir les façades pour rendre le tout plus lumineux. Les ouvertures sont réorganisées pour augmenter la luminosité à l'intérieur. Les panneaux d'acier gris proposés ainsi que l'ajout de fenêtres ont pour but de permettre un meilleur arrimage avec l'autre bâtiment du parc « le chalet des baigneurs ».

Il est proposé :

- De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R.1562 afin d'autoriser les planches à clin d'acier et les panneaux de fibrociment comme revêtement du chalet du parc;
- De déroger à l'article 238.2 du Règlement de zonage R.R.1562 afin d'autoriser un maximum de cinq enseignes sur socle et une enseigne d'identification murale par bâtiment pour l'établissement du parc Saint-Laurent (Ville de Montréal);
- De déroger à l'article 92.35 du Règlement de zonage R.R.1562 afin d'autoriser une murale sur le mur comportant l'entrée principale du chalet du parc;
- De déroger à l'article 238.9 du Règlement de zonage R.R.1562 afin d'autoriser que les enseignes sur socle soient installées dans le parc Saint-Laurent, à un minimum de 0,9m de la bordure de rue ou trottoir.

JUSTIFICATION

La rénovation du chalet de parc est justifiée, considérant :

Que le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord;

Que le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;

Que le projet s'inscrit dans le cadre du Plan d'action collectif de Montréal-Nord – Priorité jeunesse 2017-2027;

Qu'un financement de la Ville de Montréal a été octroyé pour la rénovation de ce chalet;

Que les dérogations demandées pour l'architecture découlent de la volonté de construire un bâtiment à l'architecture distinctive;

Que les dérogations demandées pour les enseignes sur socle découlent de la volonté d'augmenter la visibilité des lieux pour attirer davantage les citoyens;

Que le plan proposé pour l'aménagement paysager favorise l'attrait du parc et la fréquentation des lieux;

Que les efforts accordés sur le verdissement du site contribuent au renforcement positif du secteur;

Les membres du CCU ont recommandé favorablement, lors de la séance du 5 décembre 2023, la demande avec les conditions suivantes :

- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant que toute personne intéressée pourra participer à la consultation publique qui sera tenue. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

5 février 2024 – Adoption du projet de résolution
Février 2024 – Consultation publique (date à confirmer)
11 mars 2024 – Adoption de la résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2024-01-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1246577001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Brigitte Laprise, matricule 100249944, au poste d'agent technique en Horticulture et arboriculture à la Division des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'une permanence à cet emploi, et ce, à compter du 10 février 2024.

QUE soit nommée Mme Brigitte Laprise, matricule 100249944, au poste d'agent technique en Horticulture et arboriculture à la Division des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'une permanence à cet emploi, et ce, à compter du 10 février 2024;

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-01-29 16:13

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1246577001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Brigitte Laprise, matricule 100249944, au poste d'agent technique en Horticulture et arboriculture à la Division des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'une permanence à cet emploi, et ce, à compter du 10 février 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction des travaux publics a décidé de combler le poste permanent d'agent technique en horticulture et arboriculture (emploi : 755310, poste : 83823), qui sera vacant suite au départ à la retraite de madame Nathalie Ouellet.

En vue de ce comblement, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : MN-23-VPERM-755310-83823 a été publié à l'interne comme à l'externe, conformément à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFMP).

M^{me} Brigitte Laprise (matricule : 100249944) est l'ayant droit et rencontre les exigences requises à cet emploi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La nomination de M^{me} Brigitte Laprise (matricule : 100249944) est octroyée en conformité avec la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFMP) et ce, dans le respect de l'organigramme des emplois cols blancs de l'arrondissement de Montréal-Nord.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de M^{me} Brigitte Laprise (matricule : 100249944) , d'agent technique en horticulture et arboriculture (emploi : 755310, poste : 83823), groupe de traitement 12-11EX, échelle salariale 2024 : 63 973 \$ à 82 657 \$, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, en période d'essai de six (6) mois, en vu d'un statut permanence à cet emploi, et ce, à compter du 10 février 2024.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale 2023 est de 61 702 \$ à 79 720 \$. Il s'agit du comblement du poste 83823 qui sera vacant suite au départ à la retraite de madame Nathalie Ouellet.

Le poste d'agent technique en horticulture sera doublé jusqu'au départ à la retraite de Mme Nathalie Ouellet, la dépense supplémentaire sera financée par le poste d'agent de bureau aux travaux publics laissé vacant.

Dépense prévue pour l'année 2024

Poste : Agent technique en horticulture et arboriculture

Période : (référence budgétaire #384819 et 353785)

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
Agent technique en horticulture	755310	1 631,00	36,36	59 300 \$	1 800 \$	61 100 \$	17 000 \$	78 100 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Beatrice NZONGO
secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Cyril BAUDIN
chef(fe) de division - voirie et parcs en
arrondissement

Le : 2024-01-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1249171001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Anne-Sophie Bergeron (matricule 100132909) à titre de secrétaire recherchiste (emploi 399910) au Secrétariat d'arrondissement du greffe et des archives de la Direction des services administratifs, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 17 février 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

QUE soit nommée Mme Anne-Sophie Bergeron (matricule 100132909) à titre de secrétaire recherchiste (emploi 399910) au Secrétariat d'arrondissement du greffe et des archives de la Direction des services administratifs, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 17 février 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-02-06 08:46

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1249171001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Anne-Sophie Bergeron (matricule 100132909) à titre de secrétaire recherchiste (emploi 399910) au Secrétariat d'arrondissement du greffe et des archives de la Direction des services administratifs, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 17 février 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU

CONTEXTE

Face à la complexité de plus en plus importante des dossiers à soumettre au conseil, plusieurs arrondissements (14/19) ont renforcé leurs équipes du greffe par l'embauche d'une secrétaire recherchiste. Montréal-Nord souhaite se doter de cette ressource professionnelle de niveau 2 pour soutenir adéquatement le secrétaire d'arrondissement dans son rôle de greffier de l'arrondissement.

En vue de ce comblement, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage no MN-23-CONC-399910-1 a été publié à l'interne comme à l'externe, pour la période du 12 au 19 décembre 2023, conformément à la convention des Professionnelles et professionnels municipaux de Montréal.

Conformément au processus de dotation effectué par le Service des ressources humaines de la Ville de Montréal dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection, composé des membres suivants : Mme Valery Masson, conseillère en acquisition de talents de la direction attraction et acquisition de talents, Mme Carine Haddad, directrice de la direction des services administratifs et Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement à la direction des services administratifs, a retenu la candidature de Mme Anne-Sophie Bergeron (matricule : 100132909), pour occuper ce poste lors des entrevues tenues le 25 janvier 2024.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de Mme Anne-Sophie Bergeron (matricule : 100132909), à titre de secrétaire recherchiste (emploi 399910) au Secrétariat d'arrondissement du greffe et des archives de la Direction des services administratifs, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 17 février 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La secrétaire recherchiste aura pour mandat de :

- Assister le secrétaire d'arrondissement dans la préparation, la tenue et le suivi des séances du conseil d'arrondissement;
- Coordonner le processus de publication des appels d'offres et le suivi des données dans SEAO;
- Effectuer le suivi administratif et légal des dossiers à caractère réglementaire (gestion d'échéanciers, avis publics et tenue de consultations publiques, de registres et de référendums, demandes d'accès à l'information, etc.) ;
- Rédiger divers documents, tels les règlements et les dossiers décisionnels qui relève de sa division;
- Coordonner le traitement des demandes faites en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels;
- Conseiller sur les questions de procédures et de fonctionnement du conseil; voir au respect de l'éthique et des règles de procédures prévues à la Charte de la Ville et à la réglementation municipale;
- Analyser les dossiers soumis au conseil d'arrondissement (règlements et contrats) afin d'en assurer la conformité aux lois, règlements et directives;
- Effectuer des recherches, analysez et faite le suivi des documents et dégager des problématiques ;
- Agir à titre de secrétaire d'arrondissement substitut ;
- Agir comme personne ressource dans le cadre de la rédaction et du suivi des dossiers décisionnels.

JUSTIFICATION

La préparation du conseil d'arrondissement peut être compromise eu égard au rôle important que joue cette ressource. Le ou la secrétaire recherchiste assiste le secrétaire d'arrondissement dans la préparation, la tenue et le suivi des séances du conseil d'arrondissement. Les suivis administratifs et réglementaires notamment les questions des citoyens, la publication des règlements, la signature des contrats accordés aux organismes pour les actions déployées dans la communauté sont autant de tâches nécessaires et fondamentales que le ou la secrétaire recherchiste doit effectuer. Toutes ses tâches découlent de certaines obligations imposées par la Loi des cités et villes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le salaire annuel 2024 sera de 86 000 \$

Dépense prévue 2024

Poste: Secrétaire recherchiste

Période : du 17 février 2024 au 31 décembre 2024 (référence budgétaire #390218)

Période	Emploi	Nbre d'heures	Salaire	TS, Prime et Ajust. bques	Charges sociales	Dépense totale
du 17 février 2024 au 31 décembre 2024	399910	1575	78 500 \$	1 800 \$	18 800 \$	99 100 \$

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTREAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 30 janvier 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-01-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1247768001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Alexandre Létourneau, matricule 100072677, à titre de chef de section - opérations travaux publics à la Division de la Voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, en vue d'un statut permanent à cet emploi, et ce, à compter du 10 février 2024

QUE soit nommé monsieur Alexandre Létourneau, matricule 100072677, à titre de chef de section - opérations travaux publics à la Division de la Voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, en vue d'un statut permanent à cet emploi, et ce, à compter du 10 février 2024.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-01-29 16:12

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247768001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Alexandre Létourneau, matricule 100072677, à titre de chef de section - opérations travaux publics à la Division de la Voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, en vue d'un statut permanent à cet emploi, et ce, à compter du 10 février 2024

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de la réorganisation et de l'optimisation des activités d'aqueduc et d'égouts et à l'optimisation de la structure de la Direction des travaux publics, le poste permanent de chef de section opérations travaux publics a été créé pour l'année 2024 et doit être comblé de façon permanente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La nomination permanente sans appel de candidature de monsieur Alexandre Létourneau (matricule 100072677) au poste de chef de section - opérations travaux publics est conforme à la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre (*Le poste est comblé par un gestionnaire de l'unité administrative, notamment suite à une réorganisation, qui occupait un poste de la même famille d'emplois ou d'un domaine connexe*). En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de monsieur Alexandre Létourneau (matricule 100072677), à titre de chef de section - opérations travaux publics (emploi : 216710 - poste : 96456) , groupe de traitement : 03-FM06, à la Division de la voirie aqueduc de la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 10 février 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Le salaire annuel sera de 88 767 \$. Il est établi conformément à la Politique de rémunération et aux Conditions et avantages des cadres en vigueur.

L'échelle salariale 2023 est de 88 767 \$ à 110 955 \$ (mérite 133 144 \$)

JUSTIFICATION

Le poste chef de section - opérations travaux publics (emploi : 216710 - poste : 96456) , groupe de traitement : 03-FM06) est déjà prévu au budget des opérations de la Division ce qui n'entraîne aucune dépense additionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale est de 88 767 \$ à 110 955 \$ (mérite 133 144 \$)

Dépense 2024 prévue

Poste : chef de section - opérations travaux publics

Période : à compter du 10 février 2024 (Référence budgétaire :264403 et 308894)

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
c/s - voirie et aqueduc	216470	1 731,00	48,40	83 800 \$	2 600 \$	86 400 \$	22 100 \$	108 500 \$

Cette nomination implique le mouvement suivant au niveau de la structure ;

Déplacement du chef de section voirie et aqueduc ; du centre de responsabilité 302420 vers le centre de responsabilité 302405.

Déplacement de (0,5 a/p) d'un poste permanent d'opérateur d'appareil motorisés "a" (emploi -601420) du centre de responsabilité 302418 vers le centre de responsabilité 302420.

Déplacement de (0,8 a/p) d'un poste temporaire de chauffeur opérateur d'appareil motorisés "b" emploi -601130 du centre de responsabilité 302418 vers le centre de responsabilité 302420.

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mamy Sylvie KANANGILA KANANGILA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-15

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1236868003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert du poste permanent conseillère en planification (emploi : 302240, poste : 88573), groupe de traitement 02, échelle salariale 65 937 \$ à 110 907\$ de la Direction des travaux publics vers la Direction de l'arrondissement, ainsi que l'occupante Mme Marjorie Guillemette-Lavoie, et ce, à compter du 10 février 2024.

QUE soit entériné le transfert du poste permanent conseillère en planification (emploi : 302240, poste : 88573), groupe de traitement 02, échelle salariale 65 937 \$ à 110 907 \$ de la Direction des travaux publics vers la Direction de l'arrondissement, ainsi que l'occupante Mme Marjorie Guillemette-Lavoie, et ce, à compter du 10 février 2024.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-01-29 16:18

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1236868003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert du poste permanent conseillère en planification (emploi : 302240, poste : 88573), groupe de traitement 02, échelle salariale 65 937 \$ à 110 907\$ de la Direction des travaux publics vers la Direction de l'arrondissement, ainsi que l'occupante Mme Marjorie Guillemette-Lavoie, et ce, à compter du 10 février 2024.

CONTENU

CONTEXTE

La responsabilité des activités en matière de développement durable est attribuée à la Direction des travaux publics. Le transfert de ces activités, le poste de conseillère en planification occupée par Marjorie Guillemette-Lavoie et les tâches rattachée à cette fonction est nécessaire afin de mieux répondre aux besoins de la direction de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Autoriser le transfert du poste permanent conseillère en planification (emploi : 302240, poste : 88573), groupe de traitement 02, échelle salariale 65 937 \$ à 110 907\$ de la Direction des travaux publics vers la Direction de l'arrondissement, ainsi que l'occupante Mme Marjorie Guillemette-Lavoie, et ce, à compter du 10 février 2024.

JUSTIFICATION

Sans objet

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense prévue 2024

Poste : Conseiller en planification

Période : du 10 février 2024 au 31 décembre 2024 (référence budgétaire #377906)

Période	Emploi	Nbre d'hres	Salaire	TS, Prime et Ajust. bques	Charges sociales	Dépense totale
du 10 février 2024 au 31 décembre	302240	1820	100 200 \$	2 300 \$	24 000 \$	126 500 \$

2024						
------	--	--	--	--	--	--

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carmela GENTILE, Montréal-Nord

Lecture :

Carmela GENTILE, 16 janvier 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-22

Marie-Ève RIOUX
Secrétaire de direction de premier niveau

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement